

CENVES

BULLETIN MUNICIPAL

2021

21^E ÉDITION



COMMUNE TOURISTIQUE DU HAUT-BEAUJOLAIS

SOMMAIRE

- 1 Le mot du maire
- 2 Budget communal
- 4 Les travaux de la mairie
- 6 Les gîtes
- 8 Énergie renouvelable
- 9 Urbanisme
- 10 Sauvons l'eau
- 12 S'installer en Beaujolais
- 13 Portraits des nouveaux habitants
- 20 La vie de l'école
- 24 Bamin'ou?
- 25 Le Sou des écoles
- 26 Le Restaurant scolaire
- 27 La Maison du fromage
- 27 Restaurant Chez Josy et Georges
- 28 Hameaux de Cenves : La Grange Paiseaud
- 30 Quelques hameaux de Cenves vus du ciel
- 32 Réglementation
- 38 Cenv'Arts, Loisirs et Culture
- 39 Le Comité des fêtes
- 40 La Cabriole
- 42 Le club Amitiés d'automne
- 43 Le Poney club
- 44 Un chiffon à 2 milliards de francs
- 48 Infos et annonces
- 52 Formalités administratives

Directeur de publication : Maire de Cenves

Comité de rédaction : Catherine Raymond, Élodie Beaudet, Christine Doridon, Syvie Monnet-Boyat, Pierre-Yves Pellé-Boudon, Sonia Vanaclocha.

Crédit photos : Mairie de Cenves
Vues aériennes : Daniel Maulet

Réalisation : Lettres & Mots
Christine Doridon
Tél : 06 09 20 22 85

Impression numérique : 350 exemplaires
DG PROMO 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS
Tél : 04 74 66 51 51

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Éloïse CHEVALIER
née le 16 janvier 2021

Logan ANDREU
né le 26 janvier 2021

Yohann Claude Auguste Eugène PREVOT
né le 27 juin 2021

Luc Benoît Kevin POIDEVIN
né le 7 août 2021

Maxime PEYRONNET
né le 12 août 2021

Marie Claire Anne ROUDERGUES
née le 8 novembre 2021

Tom GODARD
né le 1^{er} décembre 2021

Céleste DAILLY
née le 2 décembre 2021

MARIAGES

Laurie BOUVIER & Vincent Pierre Albert DULAC
le 8 mai 2021

Johana Louise JOUNIER & Thomas RAYMOND
le 22 mai 2021

Isabelle France AUGOYARD & Julien MONDANGE
le 18 juillet 2021

DÉCÈS

Rémi Jean MILLARD
le 21 janvier 2021

Jean-Claude BESSON-GIRARD
le 26 février 2021

Adèle JAMBON née DUPONT
le 1^{er} mars 2021

André JEANDIN
le 3 avril 2021

LE MOT du Maire

Chères Cenvardes, chers Cenvards,

Beaucoup d'entre nous espéraient que l'année 2021 permettrait une reprise de nos activités sereine. La pandémie continue de s'inviter autour de nous malgré les précautions de chacun et la vaccination. Certains corps médicaux pensent que ce virus sera comme celui de la grippe avec une vaccination régulière. Nos commerces, nos gîtes ont bien entendu souffert de janvier à mai. Nous avons profité de ces fermetures pour réaliser quelques travaux d'entretien, mais l'âge de nos bâtiments va nous obliger à les rénover et à trouver des subventions conséquentes qui, dans le contexte actuel, seront difficiles à obtenir. Mais qui ne tente rien n'a rien !

Le comité des fêtes a pu tout de même organiser sa marche qui a été un vrai succès et le Téléthon qui, malgré le retour en force de la Covid, nous a permis d'entendre la chorale et de récolter des fonds (environ 500 euros).

En 2022, nous espérons que toutes les activités puissent reprendre sereinement avec un été un peu plus ensoleillé, redonnant sourire et moral à tous.

En 2022, nous accueillerons une quarantaine de jeunes adultes en réinsertion par le travail et la culture et nous les logerons dans le gîte de 40 places.

Ces jeunes, âgés de 18 à 26 ans, viennent de la Seine-Maritime, encadrés par des animateurs, et participeront aux vendanges dans le Mâconnais voire dans le Beaujolais. Notre hébergement viendra compléter celui du lycée de Davayé qui les loge depuis plusieurs années déjà. La rencontre avec les vignerons nous a permis de constater que la motivation était au rendez-vous, même s'il y a toujours quelques cas à la marge qui souhaitent abandonner ou n'arrivent pas à s'intégrer malgré le travail fait en amont par les encadrants. Ce n'est pas un simple projet de vendanger, mais bien un projet de réinsertion, d'éducation.



Nous pensons qu'il était important de favoriser ce projet social et de permettre ainsi à une certaine jeunesse de remettre le pied à l'étrier.

Dans ce bulletin, vous trouverez des articles nouveaux concernant quelques points de réglementation et des reprises du Rapid Info qui selon les échos que nous en avons, sont attendus avec impatience pour recevoir des nouvelles régulières.

Pour celles et ceux qui possèdent ordinateur, smartphone, tablettes, n'oubliez pas que vous avez aussi un site Internet, une page Facebook et l'application Panneau Pocket à votre disposition via le lien <https://www.panneaupocket.com> et que vous pouvez installer sur votre smartphone.

Ne cédon pas à la morosité. À travers le sourire, la chaleur bienveillante, les paroles réconfortantes de nos proches, de nos amis, gardons cette dose d'optimisme qui nous permettra de surmonter ces difficultés.

Nous nous retrouverons avec plaisir courant 2022 et d'ici là, nous vous souhaitons le meilleur pour vous et vos proches.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

BUDGET COMMUNAL



L'exercice 2021 n'est pas encore finalisé, car les subventions prévues en recette par l'État, le département et les collectivités n'ont pas encore été reçues à ce jour, entraînant un bilan financier non équilibré.

Cela démontre que nous avons peu de marge de manœuvre d'auto-financement.

Au regard des perspectives économiques et des dires de certains experts, l'inflation devrait continuer de croître pendant une année ou deux en l'absence d'autres crises sanitaires ou diplomatiques. La BCE ne souhaite pas augmenter son taux directeur permettant ainsi d'avoir un taux de crédit relativement bas (environ 1%). Nous verrons avec le conseil municipal comment nous pourrions faire reprendre au moins l'un de nos crédits à 4% et emprunter à un taux fixe faible sur 20 ans, afin de couvrir des investissements que l'État financera beaucoup moins en nous imposant des rénovations énergétiques nécessaires, mais coûteuses (La loi ÉLAN pose un objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments : -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010 ou l'atteinte d'un seuil de performance énergétique défini pour chaque typologie de bâtiments).

FONCTIONNEMENT

L'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnements de 40 619 €, moindre que l'année passée, car nous avons repris les travaux d'entretien pour que les deux commerces qui se sont installés, entre autres, puissent bénéficier de locaux rafraîchis. Certains équipements vieillissants ont dû être rénovés, voire remplacés. Nos revenus d'immeubles sont toujours amoindris en raison de la crise Covid, néanmoins, nous arrivons à contenir nos dépenses de fonctionnement.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement atteignant un montant de 132 290 €, dont 31 000 € d'emprunt et 87 000 € de rénovation (salles de bain du gîte de 40 places et ventilation).



■ Pierre-Yves Pellé-Boudon
et Carole Contet

LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Des bacs de fleurs (rachat en occasion des bacs de Belleville) ont été déployés sur le bourg de la commune et sont en cours de fleurissement.



Fleurissement de la commune

LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

LA VOIRIE

Des trous ont été bouchés par des volontaires à divers points de la commune (Bourbois, Molliers...) La rue des Montgerauds est en cours de réfection (mur de soutènement et rectification vers la Bâchasse).



LES GÎTES

Le gîte de 40 s'embellit avec des sanitaires refaits à neuf grâce au financement de la région, du département et de la commune. Nous espérons que les locations pourront bientôt reprendre.

Ce gîte construit dans les années 90 n'est plus à la norme pour l'isolation et nous envisageons en fonction des subventions de le rendre nettement moins énergivore tout en le rendant plus confortable. L'isolation se faisant par l'extérieur, les matériaux proposés restent peu nombreux, il nous faudra ménager le rendement énergétique, l'esthétisme et les coûts d'entretien.

Le gîte de 12 déjà isolé par l'extérieur, continue à se refaire une beauté intérieure : peinture, réaménagement de placards, mobilier plus moderne et une cuisinière poêle opérationnelle depuis février. Ce gîte est louable dès à présent avec une jauge de 8 personnes maximum pour respecter les normes sanitaires.



LE NUMÉRIQUE



Le WIFI Européen (WiFi4EU) a été mis en place le 23 février grâce à une subvention de l'Europe et la commune. Il est accessible à tous sans mot de passe sur le bourg de Cenves et dans les bâtiments communaux (bibliothèque, salle des fêtes, gîtes, chalet de la Madone...)

Une antenne 4G Orange vient s'ajouter à l'antenne existante de Free sur notre commune. Bouygues et SFR nous ont avertis qu'ils comptaient eux aussi déployer des antennes 4G. Cela aurait dû être fait en décembre, mais pas de nouvelle à ce jour.

POINTS DE COLLECTE ET DÉCHETS



De nouveaux conteneurs ont été mis en place à Vieux-Château, Vers-le-Bois et le bourg de Cenves.

Il s'avère que dès le lendemain des déchets (couvercles au pied des conteneurs de verre) et des dégradations (caoutchouc de protection pour l'entrée du verre découpé par un cutter) ont été constatés.



BENNE À CARTONS

Une benne à cartons (ancienne benne modifiée par notre agent technique) est en service au bourg pour une expérimentation en accord avec la Communauté de communes. Nous espérons avoir des infos sur le bon tri des cartons et le tonnage. En fonction de ces éléments, la Communauté de communes pourrait envisager d'étendre ce dispositif à toutes les communes.



PNEUS

Plus de 3 000 pneus ont été récoltés sur notre commune en association avec la commune de Deux-Grosnes. Nous avons prévu une collecte initiale d'environ 500 pneus.



TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Chaufferie de l'école : étude du remplacement de la chaudière au fuel par une chaudière aux granulés, et menuiserie de l'ancienne salle de classe (côté terrasse du restaurant), si les demandes de subventions sont accordées.

Chemins : des conseillers accompagnés de bénévoles et suivi des Brigades vertes ont dégagé le chemin des Haires aux Hayes. Prochaine étape, des Hayes aux Jonnets.

Toitures : différents toits, dont celui de l'église, ont été retuilés avec des tuiles différentes (les anciennes tuiles n'existaient plus).

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

L'ACTIVITÉ DE NOS GÎTES COMMUNAUX EN 2021

Cette année encore, la fréquentation des gîtes est restée mitigée en raison de la crise sanitaire. Les six premiers mois, le grand gîte et la salle des fêtes sont restés fermés.

À partir du premier week-end du mois de juillet, nous avons pu rouvrir les portes du grand gîte. Nous avons rénové nos salles de bains, comme cela était prévu. Le chantier a commencé dès la première semaine de janvier et a pris fin mi-mars.

Depuis septembre, nous demandons le pass sanitaire pour la location du gîte de 40 places et la salle des fêtes, dans la mesure où ils sont classés en ERP catégorie L.

Les gîtes de 12 et de 4 places sont restés ouverts et assez souvent loués.

Depuis le mois de novembre, l'annexe est louée à la semaine par l'entreprise EIFFAGE qui réalise un chantier sur la voie ferrée de Mâcon. Elle la louera peut-être jusqu'en mars ou avril, tout dépendra de l'avancée de leurs travaux.

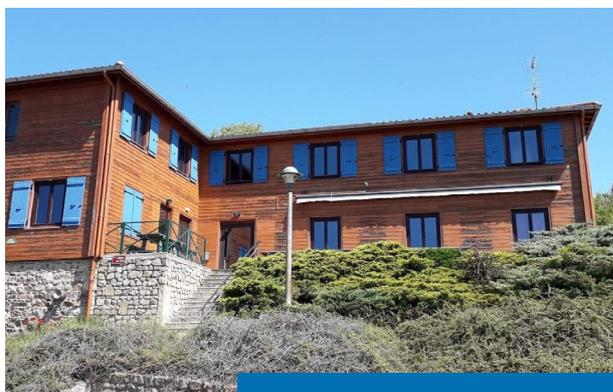
Nous louerons également le gîte de 40 places du 22 août au 30 septembre à une maison de jeunes en ré-insertion. Les jeunes devraient faire les vendanges aux alentours de Cenves, dans le Beaujolais et dans la Bourgogne.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022.

■ Joëlle Bourdaudhui



Le gîte de 12 couchages



Le gîte de 40 couchages

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Madame Joëlle Bourdaudhui
Téléphone 04 74 04 67 15 – du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
Courriel : gitesdesejour@cenves.org

Mairie de Cenves Le Bourg 69840 CENVES





Rénovation des salles de bain



TARIFS DES HERBERGEMENTS DE LA COMMUNE

	Gîte 40 couchages	Gîte 12 couchages	Annexe 4 couchages	Gîte 1 pièce principale 4 couchages
Forfait Week-End samedi 10h au dimanche 18h	923.00 €	285.00 €	92.00 €	78.00 €
Forfait 2 nuits vendredi 18h au dimanche 18h	1 369.00 €	420.00 €	145.00 €	122.00 €
Nuit supplémentaire	620.00 €	190.00 €	70.00 €	55.00 €
Forfait semaine	3 400.00 €	1 500.00 €		200.00 €
Forfait ménage	195.00 €	100.00 €	35.00 €	35.00 €

Conditions particulières :

* remise de 25% sur le tarif annoncé pour les Cenvards

* remise de 6% pour la location de la totalité en simultanément des gîtes aux personnes extérieures.



ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le gouvernement pousse pour qu'il y ait une mixité énergie renouvelable et nucléaire en augmentant la part des ENR et en diminuant celle du nucléaire.

Trois sociétés en charge de l'éolien ont contacté la mairie supputant que certaines zones de notre commune pourraient recevoir des éoliennes.

Elles se sont engagées oralement à ne pas aller voir les propriétaires privés si la commune n'était pas favorable à ce type de projet.

Ce ne sont que des paroles et quand le profit entre en jeu, les paroles peuvent s'envoler. C'est pourquoi nous souhaitons que les propriétaires privés nous préviennent en cas de démarchage et qu'ils ne signent rien sans avoir eu une discussion avec les représentants de la commune et de la communauté de communes qui seront à même de vous orienter vers des juristes et/ou des professionnels ayant les compétences techniques afin de prendre les meilleures décisions tant techniques que financières.



Notre territoire bien que venteux n'est pas un territoire à vent constant. Une de ses parties est intégrée dans le Grand Site de Solutré, la zone de plafond bas pour les avions militaires est à 800 mètres et le radar de Limonest est à moins de 70 km.

Ces éléments cités ne plaident pas trop en faveur de l'installation des éoliennes, sans compter que le sondage auquel 65 personnes ont fait l'effort de participer nous permet d'indiquer que les habitants sont favorables aux énergies renouvelables en privilégiant le solaire plutôt que l'éolien.

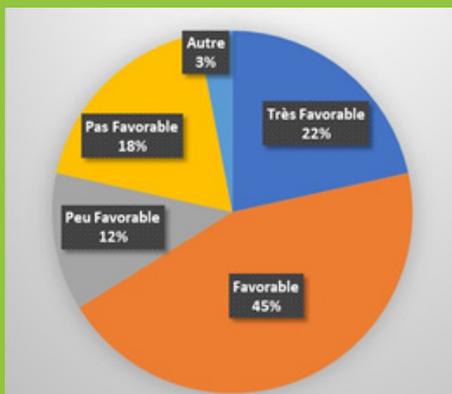
Même si ces éléments ne favorisent pas l'installation éolienne, ils peuvent être remis en cause par l'état pour moult raisons qu'elles soient politiques, obligatoires (engagement de la COP...) ou autres.

Comme tout sondage, il peut être critiqué et n'est qu'une photo à l'instant T.

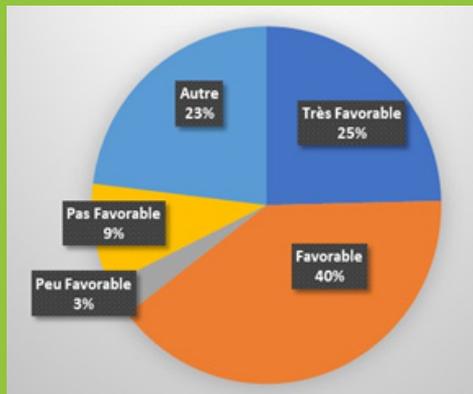
Nous avons essayé de transcrire les réponses le plus justement possible.

L'analyse de ce sondage (cf. page suivante) a pris en considération les réponses franches (choix des éléments entourés) mais aussi les commentaires associés en reprenant des « mots clés » les plus fréquents afin d'étayer les réponses favorables et défavorables dans le domaine ENR (Solaire et éolien).





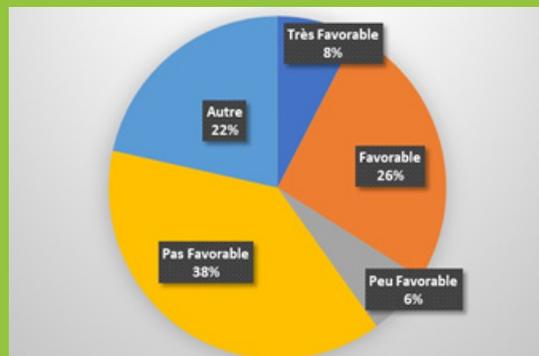
Question 1 : Seriez-vous d'accord pour mettre en place des énergies renouvelables sur notre commune comme du photovoltaïque et/ou de l'éolien ?



Question 3 : Souhaitez-vous que la commune étudie plus en détail la production d'énergie solaire (champs photovoltaïque, centrale villa-geoise solaire...) ?

Légende

- Très favorable
- Favorable
- Peu favorable
- Pas favorable
- Autre



Question 5 : Souhaitez-vous que la commune étudie plus en détail la production d'énergie solaire via des éoliens ?

Il existe des indécis qui demandent à avoir plus d'information pour pouvoir prendre une décision positive ou négative.

Nous organiserons au printemps, une réunion d'information conjointe avec la CCSB et son prestataire en charge des dossiers d'énergie renouvelable. Ce sera l'occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé ou en cours de réalisation au sein de la communauté de communes, de discuter des succès et des échecs rencontrés lors de la mise en place des ENR et d'avoir une vision des projets engagés dans les années à venir.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

URBANISME

Pas de taxe sur les constructions de moins de 10 m², mais...

La commune a décidé de ne pas taxer les constructions dont la surface au sol est inférieure à 10 m² afin de permettre l'installation d'abri en minimisant les taxes. **En contrepartie, nous demandons à nos concitoyens de respecter les règles d'urbanisme en déclarant leurs projets auprès de la mairie.**

Les services de l'état mettent en place un logiciel de comparaison de photos satellitaires prises entre deux dates permettant de détecter les nouveaux bâtis. Dans un premier temps, ce logiciel détectera les piscines non déclarées puis progressivement les autres constructions. Par ailleurs, les ventes seront de plus en plus contrôlées et il y aura probablement un empêchement de la vente sans régularisation et vous vous exposez à des sanctions :

- Les forces de l'ordre pourront, suite à la constatation, saisir le tribunal judiciaire en exigeant : l'arrêt des travaux (avec confiscation du matériel) et la démolition de la construction.
- L'amende pour défaut de permis de construire peut-être comprise entre 1 200 € et 6 000 € par m² construit (article L 480-4 du Code de l'urbanisme).
- Le fait de ne pas respecter la décision du tribunal judiciaire vous expose à une amende de 75 000 € et à trois mois de prison (article L 480-7 du Code de l'urbanisme).

La déclaration n'est pas aisée à réaliser, mais nous pouvons vous aider à la remplir en mairie.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

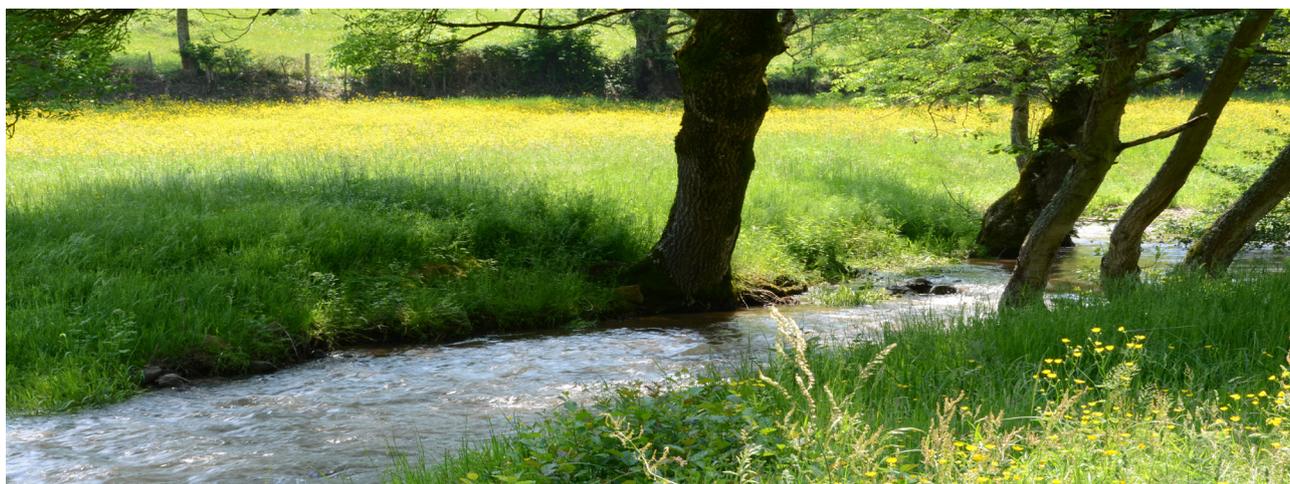


SAUVONS L'EAU *

* Slogan de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

Chaque grand bassin se pourvoit d'un Établissement Public Territorial de Bassin. Celui qui nous concerne est l'EPTB Saône-Doubs.

Notre communauté de communes y est impliquée par l'apport entre autres de la Petite Grosne à la Saône.



Pour répondre au slogan de l'agence de l'eau « Sauvons l'eau », cet EPTB a pour vocation d'orienter une vision politique sur ce bassin pour les 20 ans à venir, de sensibiliser, de mobiliser le plus grand nombre et d'interpeler les acteurs politiques au vu des modifications climatiques ayant fait augmenter la température de la Saône de 1,5° à 2°C.

Parmi les conséquences probables de cette modification climatique, les crues seront plus fortes, mais n'empêcheront pas un assèchement des sols, car l'étiage sera de plus en plus marqué.

L'EPTB a relevé 4 grands défis pour les années à venir qui sont :

- La quantité d'eau
- La qualité de l'eau
- La gestion des ressources naturelles et patrimoniales
- Et enfin le développement économique et l'aménagement du territoire en lien avec les nombreuses activités économiques.

La CCSB prend part à deux de ces enjeux : quantité et qualité de l'eau.

ENJEU QUALITÉ

Sur le terrain, cela commence localement en s'assurant que l'eau en provenance de notre territoire soit la plus propre et la plus abondante en préservant et en entretenant nos sources et nos rives.

La qualité de l'eau intègre non seulement la qualité des cours d'eau et des lacs, mais également celle des milieux aquatiques associés et des eaux souterraines.

Elle s'analyse en fonction de paramètres physico-chimiques (oxygène, température, nutriments, polluants) et biologiques (poissons, invertébrés, plantes aquatiques).

La qualité des eaux est classée en 5 catégories : Très bon état, Bon état, État moyen, État médiocre, État mauvais.

La qualité des eaux du Val de Saône a été évaluée à partir des eaux superficielles et souterraines.

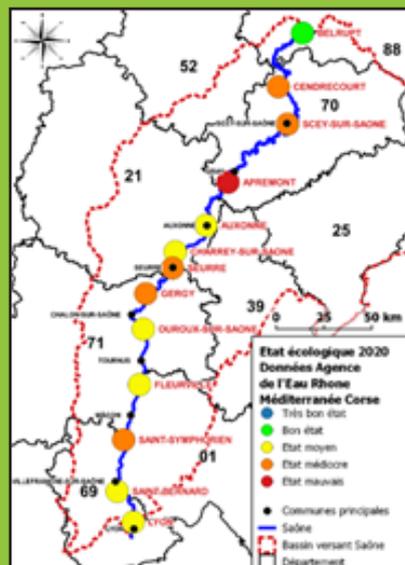
QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

► La Saône n'atteint pas le bon état sur une grande partie de son linéaire.

Globalement,

- La Saône dans les Vosges est en bon état.
- La qualité de la rivière se dégrade en Haute-Saône, le plus souvent à cause de la dégradation du peuplement piscicole.
- La Saône reste majoritairement en état moyen.

La situation du Val de Saône est globalement moins bonne que celle de l'ensemble du bassin Rhône Méditerranée.



LA POLLUTION DE LA SAÔNE

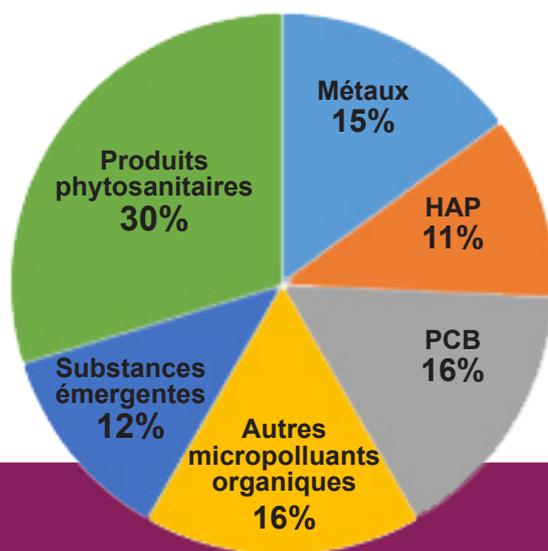
11 stations de mesure participent au programme de surveillance des micropolluants de la Saône.

Sur la station de Lyon, on observe de nombreux polluants, par ordre d'importance : produits phytosanitaires, PCB, autres micropolluants organiques (dérivés du Benzène...), métaux (cuivre...), substances émergentes (pharmaceutiques) et HAP (Benzo(a) pyrène...).

Les micropolluants les plus fréquemment détectés dans les eaux du Val de Saône sont très majoritairement des herbicides (le glyphosate plus particulièrement) et des pesticides.

Malheureusement, la situation du Val de Saône a de nombreuses similitudes avec la situation de l'ensemble du bassin Rhône Méditerranée.

754 agriculteurs rémunérés par l'agence de l'eau se sont engagés sur 5 ans pour améliorer leurs pratiques aux abords des cours d'eau et nappes phréatiques (rotation des cultures, couverture des sols, moins d'intrants et création de haies et de mares) pour une surface de 68 000 ha.



ENJEU QUANTITÉ

Sur une période annuelle, il n'est pas dit que la quantité sera moindre, mais probablement répartie différemment à savoir beaucoup plus d'eau en hiver et moins d'eau en été dû à l'évaporation plus importante. La demande en eau devrait augmenter de 25% dans les 20 ans à venir. À ce jour, 60 millions de M³ sont prélevés annuellement alimentant près d'un million d'habitants.

L'enjeu sera donc de pouvoir retenir de l'eau et la restituer en période d'été tout en régulant les crues plus importantes en hiver. La qualité et la quantité vont de pair, car une crue peut avoir des effets bénéfiques si elle est maîtrisée en quantité et qu'elle n'apporte pas de pollution en amendant bénéfiquement les terrains sur lesquels elle s'étale.

La crue peut être très couteuse lorsqu'elle traverse des zones inondables où les activités économiques et habitations se sont développées (115 000 personnes vivent en zone inondable)
Les dégâts sont estimés en moyenne à 98 millions d'euros par an pouvant atteindre 2 milliards pour des crues exceptionnelles.

LA RÉGULATION

De nombreux ouvrages permettant une régulation avaient été prévus dans le cadre du grand chantier Canal Rhin-Rhône, mais ce dernier a été abandonné obligeant l'ETPB à trouver des solutions nouvelles ou à améliorer les ouvrages existant pour une meilleure régulation. Il existe bien des digues agricoles, mais insuffisantes en capacité pour lisser les crues.

LE STOCKAGE

Les ouvrages de retenue ne sont plus forcément des options envisagées et il va falloir là aussi au sein du bassin trouver des moyens de stocker l'eau afin de la redistribuer au mieux dans les moments opportuns. Peut-être faudra-t-il envisager du stockage local avec de l'eau de pluie chez les particuliers, les agriculteurs pour une utilisation d'irrigation, d'abreuvement



■ S'INSTALLER EN BEAUJOLAIS

Après 18 mois perturbés par la crise sanitaire et ses multiples conséquences, le dispositif « Politique d'accueil en Pays Beaujolais », porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais qui regroupe les quatre intercommunalités du nord du département a pu reprendre ses actions.

Connu dans nos villages sous le nom « Villages d'accueil », sur le Net via le site www.beaujolais-versvotreavenir.com et la page Facebook @beaujolaisvertvotreavenir, l'objectif est d'attirer des porteurs de projets économiques sur notre territoire et plus particulièrement dans les petites communes ou petites villes du Beaujolais.

Artisans, commerçants, agriculteurs quelques soient leurs activités, services aux particuliers ou aux entreprises, etc., nous intervenons essentiellement auprès de porteurs de projets économiques à taille humaine qui veulent s'intégrer, avec leurs familles bien souvent, dans le contexte local et dans le monde rural.

Quelques exemples de potentiels futurs installés sur le secteur de la CCSB :

- Nicolas R., création d'un gîte pèlerin sur les chemins de St-Jacques-de-Compostelle et lieu de formation.
- Cindy L., vente de vêtements de seconde main sur les marchés.
- Isabelle R., recyclerie de matériaux créatifs.
- Terre de Milpa, association d'agroécologie et de soutien aux femmes.

Si vous souhaitez transmettre une activité, si vous disposez de foncier (bâti ou non bâti de toutes tailles) qui pourrait accueillir des professionnels, si vous désirez dynamiser l'activité économique de votre village, n'hésitez pas nous contacter.

Denis Longin
Mail : dlongin@pays-beaujolais.com
Tél. : 04 74 65 74 45



■ PORTRAITS

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS



Alix et Benoît

Alix et Benoît LE BOURG

Alix, originaire de Lyon, et Benoît, originaire d'Arras, ont habité dans le Loir-et-Cher, à Blois, où ils ont été, entre autres services, responsables éditoriaux pendant trois ans d'une revue catholique.

En avril dernier, Benoît saisit l'opportunité d'un emploi aux Apprentis d'Auteuil (centre de réinsertion pour jeunes issus de foyers), lui permettant de travailler trois jours en télétravail depuis son domicile et deux jours sur Paris.

La situation géographique (proche de la gare TGV) de notre village leur a permis de trouver une magnifique maison facilement accessible de Paris, tout en leur permettant d'être à proximité de la famille d'Alix. C'est ainsi que ce jeune couple s'est installé dans le bourg de Cenves avec leurs quatre enfants : Sixte, Étienne, François-Xavier et Luc, le petit dernier, né à Cenves.

Parents dynamiques et chaleureux, ils ont tout de suite su tisser des liens, que ce soit auprès de leurs voisins ou au sein du groupe de mamans de l'école, organisant régulièrement des rencontres entre familles du village via un groupe WhatsApp créé par Alix.

Cette grande famille a trouvé ici un équilibre de vie leur permettant de s'épanouir pleinement.

Alix et Benoît ont proposé leur aide pour redonner vie à notre belle église. Alix a, entre autres, réalisé la crèche de Noël, de concert avec d'autres adultes et enfants du village. Merci à eux pour leur investissement.

Vous croiserez peut-être cette joyeuse troupe aux abords de nos chemins à pied... ou à vélo !!!

■ Élodie Beaudet
Sonia Vanaclocha
et Catherine Raymond



Sixte, François-Xavier, Étienne et Luc

NATHALIE ET DANIEL

LES MOLLIERES

Après avoir parcouru la France dans tous les sens, un peu l'Afrique, côtoyé différentes personnes tout au long de nos emménagements et déménagements, après moult vies que nous recommencions à chaque mutation depuis 33 ans, nous aspirons aujourd'hui à une harmonie de vie au cœur d'une belle région pour enfin, si nous pouvons l'exprimer ainsi, poser nos valises avec tout ce qu'elles contiennent d'expériences et d'histoires et unir nos compétences respectives pour réaliser un souhait commun.

Une vie militaire dans l'aéronautique puis comme cadre chez THALES pour Daniel, une expérience riche dans divers domaines, mais toujours liés au commerce puis de cheffe d'entreprise avec 3 magasins pour Nathalie, nous ressentons aujourd'hui le besoin d'unir nos compétences et nos aspirations intrinsèques qui nous mènent, naturellement, vers ce projet que nous avons nommé Harmonie, en lien avec nos aspirations.

Nous avons pu longuement réfléchir au fil de notre vie à la finalité que nous voulions lui donner, le sens que nous souhaitions lui faire prendre.

La vie harmonieuse au cœur de la nature que nous imaginons s'inscrit dans nos gènes, enfants de la Haute-Savoie et des Landes que nous sommes. Notre enfance que nous avons passée à vivre dehors, dans les arbres, dans les prairies, nous rattrape indéniablement et nous propulse vers ce désir fort en nous de vivre enfin ainsi, alignés avec nos propres aspirations intimes.

Et c'est bien ici, à Cenves, aux Molliers, que la magie a opéré, nous cueillant comme deux enfants émerveillés par la beauté des lieux. En quelques secondes, nous avons été happés par l'incroyable énergie qui se dégage de ces pierres, de ces arbres, de ces prairies.

Avec une évidence certaine, nous avons su que nous avons trouvé notre paradis qui nous permettrait de réaliser notre projet de chambres d'hôtes et de gîtes ancrés au cœur de cette forêt magnifique, en proposant des séjours tournés vers le bien-être, la nature, afin d'offrir une vraie possibilité de ressourcement, de pause pour les futures personnes qui découvriront notre vie, ici, accompagnés de notre fille Amandine et de notre gendre Guilhem, séduits eux-mêmes par le projet et le hameau des Molliers.



Daniel, Nathalie, Guilhem et Amandine
<http://www.harmonie-naturalie.fr>

En attendant, la patience sera notre précieuse alliée, car la réhabilitation des bâtiments prendra du temps ainsi que la mise en place de la permaculture, de l'Aquaponie et de tout ce qui nous permettra d'approcher l'autonomie. Le futur cabinet de Nathalie pourra tout de même vous accueillir au printemps prochain pour des massages énergétiques, de détente ainsi que des accompagnements en naturopathie.

Certains nous prennent un peu pour des fous, mais que serait la vie sans une once de folie ! Et puis, comme le dit ce proverbe qui a souvent résonné pour nous comme un écho intrinsèque : le courage, c'est d'avoir peur, mais d'y aller quand même...

Au plaisir de vous accueillir aux Molliers dans quelques mois, pour l'inauguration !

■ Daniel, Nathalie, Guilhem et Amandine

VIRGINIE ET SÉBASTIEN

LE BOURG - IMPASSE DE LA MADONE



Virginie, Sébastien et Loyse

Virginie et Sébastien habitaient Saint-Véran et ils étaient déjà familiers de la commune, appréciant le cadre naturel et préservé de notre village, ainsi que nos beaux chemins de randonnée.

L'air pur de Cenves a été déterminant dans leur choix de venir s'installer au cœur de nos montagnes. C'est ainsi qu'à l'été 2021, ils ont acheté la maison au pied de la Madone.

Sébastien, déjà père de deux filles d'une première union, faisait régulièrement les trajets pour les

emmener au poney club, lui laissant l'occasion de savourer la beauté de nos paysages.

Virginie, originaire de Roanne, travaillant comme psychologue en milieu scolaire, a tout de suite adhéré au projet de s'installer sur la commune.

Leur petite Loyse, née en octobre 2020, à la chance d'avoir son papa auprès d'elle pour s'en occuper. Oui, père au foyer est un métier à plein temps, et ce n'est pas Sébastien qui dira le contraire !

Il n'est pas rare de les rencontrer au détour des chemins de randonnée : la petite Loyse profite donc pleinement de cet environnement préservé pour grandir.

Le couple a tout de suite été séduit par les commodités offertes par notre commune, et compte scolariser leur fille au sein de notre école.

Et si vous tendez l'oreille à l'approche de la Madone, ne soyez pas surpris d'entendre le son d'instruments peu connus. En effet, Sébastien et Virginie ont joué tous deux pendant dix ans dans un groupe de musique celtique, lui à la cornemuse, elle, à la bombarde.

Nous leur souhaitons de s'épanouir pleinement au cœur de notre village.

■ Sonia Vanaclocha
et Catherine Raymond

CHARLOTTE ET JEAN-LUC

L'OISEAU

Originaire de Lyon, Charlotte est kinésithérapeute depuis 30 ans. Son mari Jean-Luc vient de Montceau-les-Mines. Ils ont trois grands garçons qui ont déjà quitté le nid familial.

Pour des obligations professionnelles, ils sont restés pendant 25 ans sur Sancerre (Val-de-Loire), puis Jean-Luc eut l'opportunité de venir travailler à Davayé en 2013.

Malgré une vie paisible au milieu des vignes, ils ont préféré les verts pâturages du Haut Beaujolais.

Au hasard de leurs recherches, ils sont tombés



Charlotte et Jean-Luc

amoureux de la vue de leur villa à l'Oiseau. Après de longues semaines de confinement et des désaccords de plus en plus importants avec l'évolu-

tion de son métier pour Charlotte (alors kiné libérale à Pierreclos), elle saisit l'opportunité de lancer une nouvelle activité, afin de mettre à profit ses compétences au service des autres.

Maintenant auto-entrepreneuse, elle propose des séances de massages, de drainage lymphatique et de remise en forme au domicile de ses clients.

Son activité ne répond pas à des codes classiques, mais plutôt à une véritable vocation pour le bien-être des autres. Elle nous explique d'ailleurs : « *Mes mains massent avec mon cœur* ».

Elle pratique également la méthode « Moneyron », une méthode globale manuelle de ré-équilibre des tensions. Elle se forme actuellement en aromathérapie et phytothérapie pour compléter son activité et donner des conseils dans ce domaine. Charlotte a également des notions de yoga et Qi-Gong.



Elle espère pouvoir développer son activité auprès des habitants de Cenves notamment, et apporter calme et sérénité à tous ceux qui lui feront confiance.

■ Sonia Vanaclocha
et Catherine Raymond

MARIE-FRANCE ET PHILIPPE LA CHEVRETTE



Marie-France et Philippe

Marie-France et Philippe, venant de la banlieue lilloise, étaient à la recherche d'un lieu en plein cœur de la nature, sans destination particulière.

Le fils de Philippe, en couple avec une pharmacienne de Charnay-lès-Macon, leur a fait découvrir notre village et ses alentours.

Tombés sous le charme de nos paysages et après de nombreuses recherches infructueuses, ils décident de démarcher directement les mairies, dont celle de Cenves.

Les voilà alors séduits, il y a un an, par la Chevrette. Leur désir de vivre en pleine nature est enfin réalisé !

Marie-France est psychothérapeute. Grâce à la proximité de la gare TGV Mâcon-Loché, elle a pu garder sa

clientèle de Lille. Mais son objectif est de développer son activité dans son cabinet à la Chevrette.

Philippe a quitté son poste de directeur de création il y a quatre ans pour mener une vie plus en accord avec ses valeurs : lui aussi apprécie notre belle nature, se promène de long en large sur nos sentiers, bien loin de la vie citadine.

Il est artiste-peintre. Une exposition est d'ailleurs prévue l'été prochain à Cluny. Il est aussi conteur et propose des spectacles. En parallèle, il développe une activité autour de la méditation pour les enfants, les adultes et les familles.

Leur projet est de faire de la Chevrette un lieu de rencontres, d'échanges, de partage avec les habitants du village, des communes voisines ou de beaucoup plus loin. Ils rêvent d'un lieu ouvert où ils pourraient proposer des temps de ressourcement proche de la nature pour ceux qui le souhaitent ou qui en éprouvent le besoin. C'est aussi un endroit qu'ils ont choisi, car il permet de regrouper leur famille nombreuse recomposée. Ils ont à eux deux 7 enfants et 7 petits enfants !

La période actuelle ne leur a pas permis de réaliser tous les projets qu'ils avaient en tête, mais ils restent motivés et profiteront de nos associations pour les faire connaître !

■ Elodie Beaudet
et Catherine Raymond

JULIE ET CHARLES LES HAIRES



Charles et Théo, Camille et Sarah,
Julie et Elliott

Charles, 34 ans, est vigneron à Chénas. Julie, 40 ans, est monitrice d'équitation de profession, mais du fait de leurs quatre enfants, elle est pour le moment mère au foyer.

En effet, Julie est la maman de Camille, 15 ans, née d'une première union, scolarisée au lycée de Villefranche. Quand elle rencontre Charles, la tribu s'agrandit avec Elliott, 5 ans, en GS à Serrières et les jumeaux Sarah et Théo, 3 ans et demi, en PS à l'école de Cenves.

La famille vivait depuis 2017 à Émeringes. Ils ont souhaité s'éloigner des vignes pour retrouver un cadre plus vert.

C'est en janvier 2021 qu'ils ont saisi l'opportunité d'acheter l'ancienne maison de Monsieur Juillard, aux Haires. Ils ont pu emménager après quelques mois de travaux.

Ils ont tout de suite apprécié l'accueil des habitants et les conseils apportés par la mairie de Cenves dans leur projet de vie. L'école et les parents d'élèves ont su également les intégrer dans la convivialité.

Tout ceci a permis à Julie de conforter une idée qu'elle avait déjà en tête : la réalisation de gîtes « étape » équestres.

La maison leur offre largement cette possibilité puisque le projet comporte 2 gîtes : un de 6 places et un de 4 places.

Quand les travaux seront terminés, ils pourront accueillir des familles, des cavaliers, et autres randonneurs. À suivre ...

Parce qu'une idée en cache toujours une autre pour Julie, après la réalisation des gîtes, elle se lancera dans une mini-ferme pédagogique et proposera des prestations telles que l'accompagnement de balades à cheval ou un jardin partagé.

Julie, étant à l'écoute des gens et de leurs besoins, elle propose bénévolement son aide et son soutien aux personnes âgées et/ou isolées en partageant par exemple avec eux des moments d'échanges lors de visites.

Cette famille dynamique et amoureuse de la nature et des animaux aime partager de bons moments de convivialité. Elle saura être présente dans les différentes associations du village !

■ Élodie Beudet
et Sonia Vanaclocha



Les Haires

■ LUNABELLIS, UNE SAVONNERIE À CENVES

Après l'ouverture d'un cabinet de thérapeute chez elle, puis sur Mâcon et Charnay-lès-Mâcon, Christine Griffon s'est lancée en 2020 dans une nouvelle aventure, à Cenves : la création d'une savonnerie artisanale « Lunabellis ».



relles en 2009 et mon activité de thérapeute.

- De bonnes bases en communication après des études à l'ISCOM de Lyon et de gestion également lors de mon parcours en restauration.

Tout cela participe à la réalisation de mon projet. Le puzzle se construit et les pièces prennent place !

Christine fait alors une demande de local à la mairie pour créer sa savonnerie à Cenves. Il lui a ensuite fallu plusieurs mois pour aménager, faire les démarches administratives, déposer des formules pour chaque produit, trouver les contenants « zéro déchet »... Et enfin, l'histoire est lancée !

Installée au bourg dans l'ancien local de peinture de feu monsieur Besson Girard depuis l'automne dernier, elle imagine, concocte, fabrique des savons bien évidemment, mais aussi de nombreux cosmétiques (baumes, déodorants, shampoings, sticks à lèvres, etc.).

Comment est né ce projet ?

C'est pour répondre au défi lancé par l'un de mes fils pendant le confinement que j'ai décidé de me lancer dans la fabrication de cosmétiques dans ma propre savonnerie, avec des produits qui répondraient à mes valeurs (le zéro déchet, l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique, de produits locaux dont le lait de chèvre de la ferme des P'tits Bilounes) et répondraient également aux demandes des gens (mon fils voulait un savon qui sente bon !). Je réalisais déjà mes cosmétiques depuis des années, je me suis enfin lancée dans cette nouvelle aventure !

Tout mon parcours professionnel assez atypique et hétéroclite n'a fait que me préparer à cette nouvelle activité :

- La restauration pour le côté cuisine et hygiène : fabriquer des cosmétiques, c'est un peu comme réaliser un bon plat, avec des recettes simples et de bons produits locaux, bios.

- La connaissance des plantes et de leur utilisation, des huiles essentielles et de leurs bienfaits, par le biais de livres, une formation en cosmétiques natu-



Quels sont le fonctionnement et les partenariats mis en place ?

Pour l'instant, la vente des produits se fait essentiellement dans des boutiques de revendeurs telles que La Maison du fromage à Cenves, La Fontaine Arts et Vins à Jullié, Ô Bonn' Saveurs à Saint-Bonnet-des-Bruyères, Comptoir de Campagne à Pierreclos... La liste se rallonge de jour en jour !

J'ai commencé à faire des marchés, à Pierreclos ou à Mâcon (La Bressane Artisanale) et quelques réunions privées, instants privilégiés entre copines. L'idée pour la suite est de développer ces types de ventes et d'être plus présente sur les marchés locaux.

Dans peu de temps, les gens pourront aussi commander mes produits directement via mon site internet

(www.lunabellis.bio).

Et ponctuellement, j'organiserai des portes ouvertes dans mon local (les détails seront communiqués sur le site Lunabellis, sur le site de Cenves et via l'application panneapocket.com).

Nous ne pouvons que souhaiter une bonne continuation à Christine dans la réalisation de cette belle aventure !

■ Sylvie Monnet-Boyat

■ LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT



Sébastien et Lydie
Mâcon n°7 / Tramayes n°3



gares, aéroports, conventionnés CPAM,
véhicule 7 places, toutes distances...



06 80 74 21 25
sltaximacon@gmail.com



Boulangerie A la bonne croûte
03 85 50 51 74 / 07 68 59 99 85

13 place de la poste - 71520 Tramayes
03 85 50 51 74



ENT. BONNOT MATTHIEU
Plomberie • Chauffage • Sanitaire
Energies renouvelables • Traitement de l'eau

Les Trêves - 71520 Tramayes
06 86 13 61 22 - matthieubonnot14@gmail.com



Menuiserie Moreau Jeandin
Clément POULET

Tél. 03 85 50 51 85
menuisieremoreaujeandin@orange.fr
22 rue du Tacot 71520 TRAMAYES
www.moreaujeandin.com



Mazzolini Marion
Architecte d'intérieur scénographe CFAI

+ 33 (0)6 08 56 15 19
Les Luquets 69840 Cenves
contact@m-architectures.com
<http://www.m-architectures.com>



GAEC de la Grange Paiseaud
Vente de Fromages
(Chèvres, vaches, et mélanges)

Ouvert tous les jours
6h à 9h et de 16h à 18h

04 74 04 66 84



La Grange Paiseaud 69840 CENVES

LA VIE DE L'ÉCOLE

Après une année 2020 perturbée par le virus de la Covid-19, engendrant l'annulation des sorties scolaires, nous avons souhaité reprogrammer sur 2021 nos sorties en lien avec notre projet d'école sur le développement durable. Nous avons ainsi clôturé ce dernier par le cycle de l'eau.



Notre première sortie s'est déroulée le 19 mars 2021 à la Maison de l'Eau et de la Nature à Pont-de-Vaux. Les élèves ont pu visiter le musée, faire le tour du Port de plaisance tout en observant la faune et la flore et participer à un atelier en fonction de leur âge (sur les écailles de poissons, sur les libellules ou encore sur le circuit de l'eau domestique).

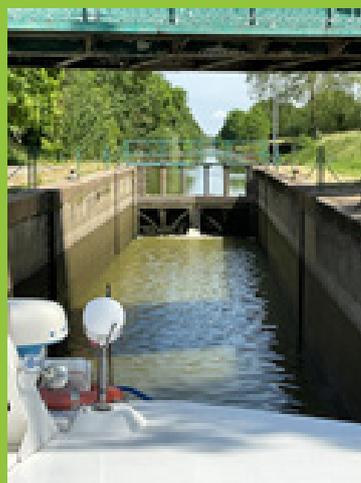
Notre seconde sortie a eu lieu le 4 mai 2021, au même endroit.

L'atelier « À vos épuisettes », encadré par un animateur de la Fédération de Pêche de l'Ain, a permis aux élèves d'aller à la rencontre des petites bêtes afin de mieux connaître le milieu aquatique.

En plus de cet atelier, la balade en bateau sur le canal puis sur la Saône, avec le passage d'une écluse, a ravi les enfants.



L'atelier « À vos épuisettes »



Un grand merci à l'association du Sou des écoles qui, tous les ans, finance l'intégralité de nos sorties scolaires !

Pour finir, le 25 mai, nous avons à nouveau pu nous rendre au Poney-Club de Cenves. Tous les élèves ont ainsi effectué le pansage de leur animal puis sont tous montés, sans appréhension, sur un poney ou un cheval.

Nous en profitons pour remercier Mireille et Thierry qui nous ont offert une nouvelle fois cette journée, comme tous les ans depuis de nombreuses années, et ce malgré une année rendue compliquée compte tenu du contexte sanitaire.

À noter que depuis deux ans, la semaine du goût n'a pu être organisée à cause de la pandémie. Nous espérons pouvoir renouveler cette expérience cette année puisque cette journée est attendue avec impatience tant par les enfants que par les adultes..



La sortie au Poney Club de Cenves



UNE PREMIÈRE POUR LES ÉLÈVES ...



Grande nouveauté en cette année 2021, les élèves de Cenves ont pu bénéficier de leur première séance de cinéma à la salle des fêtes : le matin pour les PS-MS et l'après-midi pour les CM1-CM2.

Pour cela, nous remercions le dispositif Ciné-Village de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône-et-Loire pour la mise à disposition des films projetés dans la cadre du projet « École et Cinéma » ainsi que l'équipe municipale pour la gestion de toute l'installation matérielle, sans oublier le Sou des écoles pour le financement des séances.

Nous avons terminé l'année avec la traditionnelle visite du père Noël qui ne nous a pas oubliés, malgré ses journées bien remplies, et qui nous a encore beaucoup gâtés cette année ! Merci, père Noël !

■ Gwenaëlle Berger





Les PS et MS de Cenves



Les CM1 et CM2 de Cenves



Les élèves de Serrières : GS, CP, CE1 et CE2

REMISE DE DIPLÔMES À MATOUR

Les maires de chaque commune ayant des collégiens en classe de troisième ont été conviés au collège de Matour pour leur remettre le diplôme national du brevet des collèges.

Vendredi 22 octobre 2021, Pierre-Yves Pellé-Boudon, maire de Cenves, a remis en main propre à Anaïs Bourdaudhui et Tonin Joseph leur diplôme. Ils ont tous les deux obtenu leur brevet avec la mention « très bien ».

Félicitations à tous les 2 !!



Tonin Joseph, Pierre-Yves Pellé-Boudon et Anaïs Bourdaudhui.

BAMBIN'OU?

LE RELAIS PETITE ENFANCE



Né en 2005 et géré par une association de bénévoles (assistantes maternelles et parents), le RAM devient Relais Petite Enfance (RPE) en septembre 2021.

Il s'adresse aux enfants de moins de 6 ans, aux parents, aux assistantes maternelles et familiales du territoire ainsi qu'aux gardes à domicile.

C'est un lieu :

- d'information, d'orientation destiné aux parents qui sont à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant (assistante maternelle, structure collective, garde à domicile). Un accompagnement administratif au contrat de travail est proposé. Des temps d'animations itinérants sont ouverts aux familles le mardi et jeudi matin.
- d'animation, de formation et d'échanges professionnels pour les assistantes maternelles, les assistantes familiales et les gardes d'enfants à domicile.

Cette structure intercommunale couvre 20 communes de la CCSB et propose :

- Des temps d'animation itinérants dans 19 communes aux parents et professionnelles, le mardi et le jeudi sur inscription. Ces temps itinérants sont ouverts à tous, enfants, parents, AM et se déroulent dans les salles des fêtes selon un planning établi à l'avance.
- Des temps collectifs au relais tous les matins de 8h30 à 11h pour les assistantes maternelles et les enfants (sur inscription).
- Un accompagnement administratif pour les parents employeurs et les professionnelles lors des permanences sur rendez-vous ou par téléphone.

Un projet de temps d'animation sur le magnifique espace de la Madone est envisagé aux beaux jours afin d'évoluer sur ce site naturel remarquable de Cenves !

PERMANENCES ADMINISTRATIVES

- Lundi de 8h30 à 11h30 - Mardi de 17h à 19h
- Jeudi de 17h à 19h

220 avenue JB Sornay
69910 VILLIE-MORGON
04 74 04 27 21

ram.bambin@orange.fr



LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE RELAIS

- Conseiller et informer les AM et parents employeurs sur les droits et devoirs de chacun
- Proposer des temps d'animation adaptés à l'âge des enfants accueillis
- Proposer des formations complémentaires aux AM
- Organiser des réunions à thème ou conférences pour les AM et parents
- Proposer aux AM un service de location de puériculture, jeux et jouets
- Développer le service « SOS nounous »
- Organiser des manifestations ponctuelles pour les adhérents de l'association.

SOU DES ÉCOLES **DU RPI CENVES-SERRIÈRES**

Cette année encore l'association du Sou des écoles a participé au financement des sorties organisées pour nos enfants !

En effet, nous avons enfin pu réaliser les deux journées à la Maison de l'Eau de Pont-de-Vaux, ainsi que la journée offerte par le Poney Club de Cenves que l'on remercie de nouveau pour sa gentillesse.

Les enfants de l'école de Serrières ont également pu participer aux séances habituelles de piscine.

Aussi, en fin d'année, l'ensemble des enfants a pu avoir la visite du Père Noël, à chaque fois chargé de cadeaux pour chacune des écoles et pour la garderie. Encore merci Père Noël !

Toutes ces sorties ont pu être réalisées grâce à votre participation lors de nos manifestations :

- Vente de chocolats
- Vente de galettes des rois
- Vente de pizzas

Nous vous en remercions vivement !

Compte tenu des nombreuses manifestations importantes qui ont dû être annulées, le Sou des écoles clôture ses comptes 2020-2021 en négatif.

Mais restons motivés, nous vous attendons pour les prochaines manifestations de 2022.

■ Le Bureau



La journée au Poney Club

LES MANIFESTATIONS PRÉVUES EN 2022

- la vente de fromages (février)
- le loto (mars)
- la kermesse (juin)

Certaines manifestations pourraient être annulées ou remplacées.

LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Sylviane PREVOT (Cenves)
Vice-présidente : Gaëlle BESSON-FERRET (Serrières)
Trésorier : Mathieu LONGUEVILLE (Serrières)
Secrétaire : Pauline GUIGNIER (Serrières)
Vice-secrétaire : Élodie BEAUDET (Cenves)

Membres actifs : Angélique DA SILVA –FERRET (Cenves), Caroline JUILLARD (Cenves), Romain et Marine PEYRONNET (Cenves), Sonia VANACLOCHA (Cenves) et Valérie RUDE (Cenves).



RESTAURANTS SCOLAIRES CENVES-SERRIÈRES



L'association de la cantine permet chaque jour à nos écoliers du RPI Cenves Serrières de bénéficier de bons repas, équilibrés, préparés sur place avec des produits locaux.

C'est également grâce à nos deux cantinières dévouées que cela est possible : Blandine à la cantine de Cenves, et depuis septembre 2021, Angélique à Serrières. Angélique sera temporairement remplacée au printemps pour congé maternité.

Même si les mairies de nos deux communes nous aident beaucoup financièrement, chaque année, l'association tient à organiser des manifestations pour récolter des fonds supplémentaires (buvette du Rallye des Vins, méchoui/pétanque à l'automne, la belote en fin d'année...).

Depuis deux ans, les actualités nous ont forcés à être créatifs et à vous proposer des animations différentes : vente de barquettes, de sapins, de pizzas... et c'est avec joie que nous constatons que vous êtes nombreux à manifester votre soutien ! Nous avons hâte de pouvoir organiser de nouveau des manifestations qui permettent de se rencontrer et de passer de bons moments ensemble !

Début 2022, c'est par le biais d'une vente de galette des Rois, puis de fromages que nous vous solliciterons.

Enfin, les membres actifs de l'association recrutent ! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues parmi les parents d'élèves pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité de cette association !

■ Lucie Pagnon
Secrétaire de l'association



Cantine de Serrières



Cantine de Cenves

LES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mathieu LONGUEVILLE (Serrières)
Vice-présidente : Gaëlle BESSON-FERRET (Serrières)
Trésorière: Nadia GUÉRIN (Serrières)
Trésorière adjointe : Roselyne HUMBERT (Serrières)
Secrétaire : Lucie PAGNON (Serrières)

Membres actifs : Caroline JUILLARD (Cenves), Sonia VANA-CLOCHA (Cenves), Angélique DA SILVA-FERRET (Cenves), Élodie BEAUDET (Cenves) et Pauline GUIGNIER (Serrières).

Si vous aussi vous souhaitez devenir « membre actif », envoyez-nous un mail à cantinecenvesserrieres@gmail.com

LA MAISON DU FROMAGE

DES FROMAGES, MAIS PAS QUE ...

Reprise en avril dernier, la Maison du fromage de Cenves fait une pause pour la période hivernale en janvier et en février. Rendez-vous pour une nouvelle saison, le 2 mars 2022.



C'est la fin de la période de production du lait de chèvre et de brebis et de la période touristique... La Maison du fromage entre aussi en hibernation pour deux mois !

Cette première saison a permis de mettre en place, entre autres, un service de Point Relais Colis via UPS, d'enrichir les rayons de la boutique avec de nouveaux produits locaux ou encore de participer à des animations et d'en organiser (dégustation de vins naturels).

La Maison du fromage se fournit actuellement auprès d'une cinquantaine de producteurs locaux du Beaujolais, Haut-Beaujolais, Mâconnais, Bresse et Dombes : fromages de Cenves et du Haut-Beaujolais ; fruits et légumes de saison ; pains au levain ; viennoiseries et pâtisseries artisanales ; œufs fermiers ; épicerie ; charcuteries (terrines, rillettes et saucisson) ; plats cuisinés en bocaux ; miels et confitures ; chocolats ; vins naturels et bières artisanales ; jus de fruits et sirops ; tisanes ; aromates ; vinaigres, etc.

Ces deux mois de fermeture vont permettre de réfléchir à des projets et de repartir sur de bonnes bases au printemps prochain.

■ Emmanuelle Berne

RESTAURANT CHEZ JOSY ET GEORGES

Josy et Georges vous accueillent dans leur restaurant les mercredis, jeudis et dimanches midi, et les vendredis et samedis, midi et soir.

Ils vous proposent des plats fait-maison avec des produits frais, sur place ou à emporter.

Tous les samedis soirs, dîner concert.

Pour réserver ou passer vos commandes :
04 74 69 45 90



HAMEAUX DE CENVES

LA GRANGE PAISSEAUD



La route D23 qui relie Bouchacourt à Serrières ne date que du 19^e siècle, peut-être même 20^e siècle. Il n'y avait jusqu'alors qu'un petit chemin, qui existe encore en grande partie et longe la Petite Grosne. Ce chemin suffisait pour les nombreux piétons, mais n'était pas carrossable. Pour aller à Mâcon, seul existait le chemin de la Grange Paiseaud aux Réserves qui, lui, était carrossable pour les moyens de l'époque.

Les charrois, en particulier le vin, montaient alors de la plaine de la Saône et du Mâconnais, à grand peine, jusqu'à la Grange du Bois. Mais ici, les moines n'avaient pas la possibilité de recevoir beaucoup de monde et ces charrettes tirées par des bœufs ou des vaches poursuivaient par les Réserves jusqu'à la Grange Paiseaud. Là, un arrêt était effectué pour se reposer, laisser souffler les bêtes et boire, voire manger un peu. Il s'agissait alors d'un relais.

Le bâtiment comprenait uniquement une grande salle avec une cheminée pour rôtir les viandes. On ne logeait pas, car Mâcon n'était pas loin.

À partir de là, le chemin montait jusqu'au village de Cenves puis se dirigeait vers Saint-Jacques ou Tramayas.

Si je poursuis au sujet des bâtiments de la Grange Paiseaud, le relais s'éteignit peu à peu, à mesure de la création ou amélioration de nouvelles routes.

On y trouve ensuite installée la famille Paiseaud. Cette famille est honorablement connue dans le Mâconnais, comptant entre autres un notaire à Cenves, un receveur du grenier de sel de Mâcon, le seigneur de Chasselas...

Puis, les choses évoluant, ces bâtiments échouèrent à un gestionnaire de biens qui les vendit à Madame de Lavernette, mon ancêtre.

Nous étions alors en 1792. La révolution avait chassé les nobles, tué quelques-uns et mis d'autres en prison comme cette grand-mère qui passa près d'un an en prison à Autun avec sa fille qui n'était encore qu'un bébé (née le 17-09-1789). Son mari était mort avant la naissance de l'enfant. Cette grand-mère fut finalement reconnue innocente et relâchée. Revenue à Mâcon, elle crut bon de se mettre un peu à l'écart et atterrit à Cenves où elle resta jusqu'à la fin de la révolution.

Sa fille, Jenny de Lavernette épousa Philippe de Broissier, l'arrière-grand-père de ma mère.

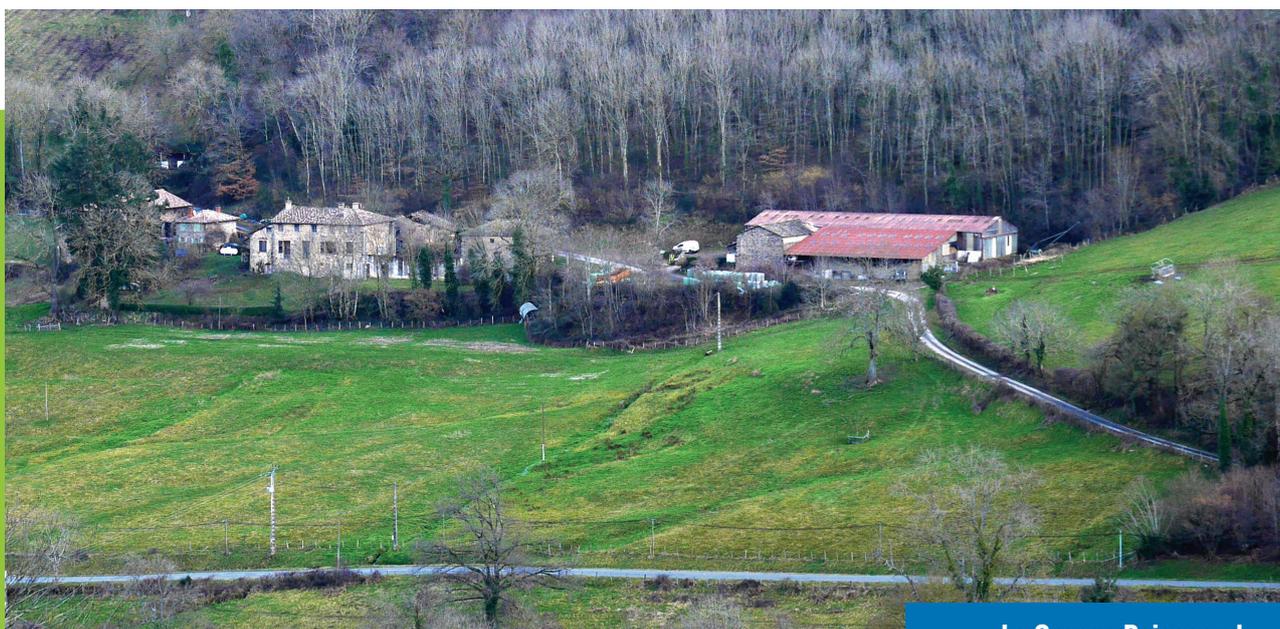
Quant aux bâtiments de la Grange Pisseaud, plusieurs petites constructions vinrent s'ajouter à la grande salle primitive et le premier étage fut colonisé. Il faut dire que nous étions huit enfants !

Chaque génération a ajouté, transformé, modifié ces bâtiments. Il s'agit à la fois de conserver l'ancien avec son cachet et en même temps d'adapter l'ensemble aux évolutions et aux besoins nouveaux. Ce qui n'est pas toujours facile. Bravo et merci à nos ancêtres.

■ Paul des Boscs



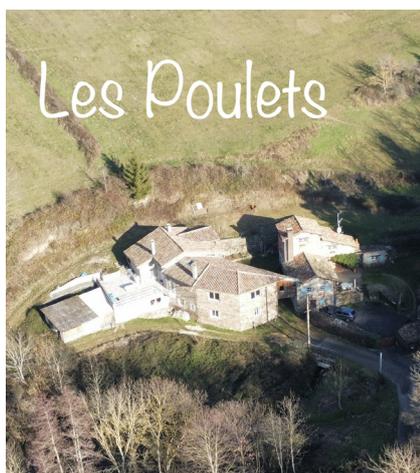
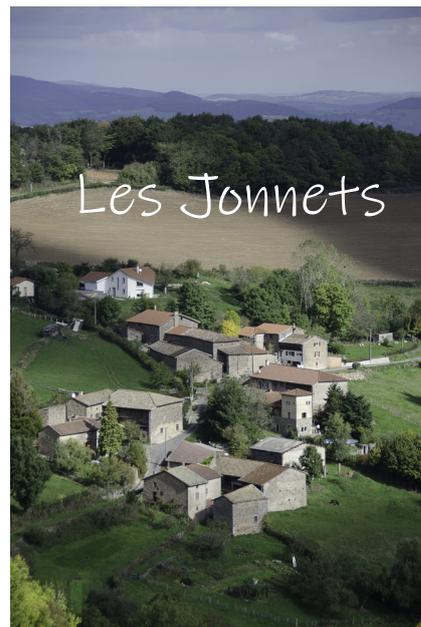
La Grange Pisseaud



La Grange Pisseaud

QUELQUES HAMEAUX DE CENVES

VUS DU CIEL



Un grand merci à Daniel Maulet pour ces magnifiques vues aériennes de Cenves et ses hameaux, prises à l'aide d'un drone.



RÉGLEMENTATION

EN MATIÈRE D'ANIMAUX ERRANTS

Nous avons eu sur notre territoire une attaque de loup cherchant à se nourrir entraînant la mort de plusieurs animaux d'élevage, mais aussi des chiens échappés provoquant la mort d'une douzaine de moutons par épuisement après+ des poursuites prolongées. Cet article rappelle les devoirs de chacun vis-à-vis des animaux errants sur la commune ou en état de divagation.



CHIEN EN DIVAGATION OU ERRANCE

Pour rappel, toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie.

Est considéré comme chien errant tout chien qui, en dehors d'une action de chasse (sauf si le maître à l'issue de la chasse ne fait pas le nécessaire pour le retrouver), de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres ou tout chien abandonné livré à son seul instinct.

CHAT EN DIVAGATION OU ERRANCE

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat, dont le propriétaire n'est pas connu, saisi sur la voie publique.



En confiant au maire la responsabilité de la commune, dans le cadre de ses pouvoirs de police, ce dernier doit intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation.

La responsabilité de la commune peut être engagée si rien n'est fait pour arrêter cet état de fait.

LES MESURES DE POLICE SPÉCIALE À L'ÉGARD DES CHIENS ET DES CHATS

L'article L. 211-22 du Code rural indique que, « *les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière* ».

Les chats capturés peuvent faire l'objet de campagne de stérilisation (ce qui a été fait l'année dernière pour quelques chats à Cenves et qui n'ont pas été relâchés, mais adoptés).

En effet, l'article L. 211-41 dispose que « *le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 214-5, préalablement à leur relâchement dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association* ».



INFOS PRATIQUES

Vous trouverez en mairie un formulaire à remplir lors de la capture d'un chat.

Nous pourrions ainsi déposer le chat auprès de la SPA de Pierreclos avec laquelle nous avons signé une convention.

LA PRISE EN CHARGE DES CHIENS ET DES CHATS

Chaque commune doit disposer d'une fourrière, que celle-ci ait été mise en place à un échelon communal ou intercommunal.

Si l'animal possède une identification, le gestionnaire de la fourrière doit tout mettre en œuvre pour retrouver le propriétaire et ce dernier doit payer les frais de garde lors de la restitution.

Attention aux délais très courts de 8 jours au bout duquel l'animal est considéré comme abandonné et remis après accord d'un vétérinaire à une association si le département est considéré comme non infecté par la rage, dans le cas contraire l'animal sera euthanasié.

LA RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN

Le décret du 6 octobre 1904 impose le port d'un collier sur lequel figurent le nom et l'adresse du propriétaire pour tous les chiens circulant sur la voie publique.

L'article 1385 du Code pénal engage la responsabilité du propriétaire ou du gardien dans la mesure où il cause un dommage : « *Le propriétaire est responsable de son animal même s'il se sauve* ».

En cas d'accident ou de dégradation causés par un animal, le gardien ou propriétaire est présumé responsable sans que la victime ait à prouver sa faute.

Il ne peut y avoir exonération ou partage de responsabilité qu'en cas de force majeure (fait imprévisible comme le tonnerre, un jet de pétards) ou qu'en cas de fait d'un tiers (vandalisme, libération volontaire des animaux) ou de faute de la victime (personne s'engageant dans une propriété malgré la pancarte « chien méchant »). Le propriétaire ou le gardien devra prouver ces faits pour dégager sa responsabilité.

L'article R623-3 du Code pénal prévoit une amende de 3 750 € pour toute personne qui n'aurait pas tenu ou retenu son chien lorsqu'il attaque ou poursuit un passant, même s'il n'y a aucun dommage corporel.

L'assurance de responsabilité civile, incluse dans la plupart des contrats multirisques habitation, couvre les dommages que l'animal peut causer à des tiers comme les morsures. Cette garantie ne joue qu'envers les tiers.

Dans certains cas, la garantie responsabilité civile ne sera pas suffisante. Le propriétaire de l'animal de catégorie 1 ou 2 devra alors se rapprocher de son assureur pour envisager une extension de garantie ou la souscription d'un contrat d'assurance spécifique.

En cas d'absence de permis de détention, d'attestation d'aptitude et de comportements dangereux, le chien peut être saisi pour être mis en fourrière adaptée, voire euthanasié avec le concours d'un vétérinaire sur ordre du préfet ou du maire.



RÉGLEMENTATION

EN MATIÈRE DE CHEMINS RURAUX

Au vu des aléas climatiques entraînant des détériorations importantes sur les chemins ruraux, il me semble important de rappeler les responsabilités de la commune et des propriétaires riverains.

QU'EST-CE QU'UN CHEMIN RURAL ?

Il est caractérisé par les 3 points énumérés ci-dessous :

1. Être la propriété de la commune (pas d'acte authentifié et une simple présomption de propriété suffit (voir article 161-3 du Code rural)). Juridiquement, ces chemins appartiennent au domaine privé de la commune contrairement aux voies communales qui appartiennent au domaine public. La notion de privé et de public n'entraîne pas les mêmes obligations.
2. N'être pas classé comme voie communale.
3. Être ouvert au public.

ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

■ La commune n'a pas d'obligation d'entretenir ses chemins ruraux (elle ne reçoit aucune aide financière locale ou autres). C'est son pouvoir d'appréciation qui lui laisse la liberté d'entretenir tel ou tel chemin. Il existe cependant quelques exceptions pour obligation de débroussailler les abords dans les régions particulièrement exposées aux incendies ou lorsque le chemin borde des bois classés.

■ La commune, de toute façon, ne pourrait pas entretenir tous les chemins ruraux, car il faudrait les recenser pour déterminer s'ils sont effectivement des chemins ruraux. Il existe par ailleurs d'autres types de chemins (chemins de communication entre parcelles privées non accessibles au public, sommière, chemin sans entretien et utilisé uniquement par les exploitants des parcelles riveraines dit chemin d'exploitation, etc.).

■ La commune serait responsable de l'entretien du chemin si elle avait décidé de le refaire pour en améliorer la visibilité ou l'utilisation (dans notre commune, certains chemins ruraux tout du moins en partie sont entretenus par la commune alors que d'autres parties sont entretenues par des bénévoles à travers une association).



■ La commune n'est pas responsable et tenue de continuer à assurer l'entretien lorsque le chemin a été réhabilité suite à des intempéries.



La commune peut perdre ses droits comme tout propriétaire privé suite à une donation de sa part, une expropriation ou par la prescription acquisitive par un particulier qui pendant 10 à 30 ans de bonne foi ou de mauvaise foi pourra justifier qu'il a entretenu à ses frais ce chemin et/ou finit par se fondre dans une parcelle.

Cependant, le chemin ne sera définitivement acquis via un acte de propriété que par un jugement du tribunal judiciaire.

CONSÉQUENCES

Auprès de la commune, pour le riverain :

- Il ne peut se plaindre d'un trouble de jouissance de la propriété en raison du mauvais état.
- Il ne peut exiger de la commune, en tant qu'usager du chemin, une indemnité pour gêne.
- Il ne peut demander des travaux d'élargissement, de réfection du chemin pour exploiter ses parcelles.
- Il ne peut mettre en cause la responsabilité de la commune en cas d'accident du fait « d'un défaut d'entretien normal ».

Les obligations du riverain :

■ Conservation de l'état du chemin rural

Le riverain ne doit pas installer sur le chemin tout obstacle de quelque nature qu'il soit qui pourrait empêcher ou rendre dangereux l'accès ou la circulation du public.

Le respect de l'emprise de la voie, chaussée et dépendances comprises

■ Conditions de l'usage du chemin

Le riverain peut participer au financement de certains travaux qui pourraient lui profiter selon les conditions prévues par la loi N° 2016-1087 du 8 août 2016.

Dès lors qu'il est riverain, le propriétaire est tenu d'entretenir tous les accès, quelle que soit leur nature, à les empierrer et à les stabiliser sur une longueur suffisante pour éviter toute détérioration.

Les propriétés riveraines doivent recevoir les eaux qui s'écoulent naturellement des chemins ruraux afin d'en faciliter l'évacuation.

Le Code rural et de la pêche maritime imposent aux propriétaires riverains l'obligation de couper « les branches et racines qui avancent sur l'emprise » et d'élaguer les haies à l'aplomb des limites du chemin pour maintenir un passage sûr et aisé pour le public.

(source : La vie communale , les chemins ruraux Georges-Daniel Marillia)

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



DES CONTRÔLES

Des contrôles ont été effectués sur nos chemins communaux, notamment aux Réserves, dans le cadre de la circulation des engins motorisés sur les sentiers forestiers. Les gendarmes ont contrôlé les permis et les véhicules, tout en s'assurant que ces derniers empruntaient bien des sentiers autorisés. Dans ce cadre-là, ce sont les agents de l'Office de la Forêt et de la Biodiversité qui validaient.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE POUR NOS AÎNÉS

Dimanche 14 novembre, la commune a pu de nouveau inviter les plus de 70 ans de la commune au traditionnel repas de fin d'année au restaurant « *Chez Josy et Georges* ». 14 personnes ont répondu présentes et ont fait de ce moment un instant d'échanges, d'anecdotes, de rires et de convivialité.

Pour ceux qui ne pouvaient être présents et qui le souhaitaient, des équipes de conseillers et d'habitants du village ont apporté des colis de Noël, les 16, 17 et 18 décembre derniers, dans 19 maisons au total.

Dans chaque colis, les anciens ont trouvé et apprécié de merveilleux dessins réalisés par les enfants de l'école.



Jean Lassara

LES OEUVRES DES CM1 ET CM2 POUR NOS AÎNÉS



Iona, CM2



Antonin, CM1



Oméla, CM1



Pierrot, CM2



Mme Besson



Roméo, CM1



Clément, CM2



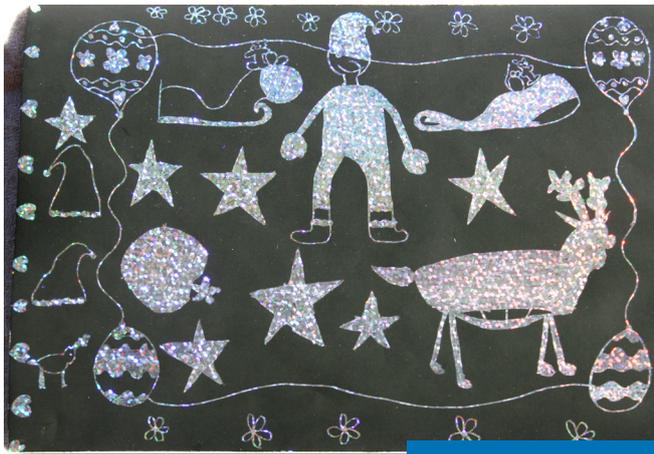
Soazic, CM1



Elina, CM1



M. et Mme Aufrant



Andrew, CM1



Luca, CM2



Sylviane & Jean Bugnano

CENV'ARTS LOISIRS ET CULTURE

L'association Cenv'Arts, Loisirs et Culture qui a fait vivre et rayonner notre village durant des années est aujourd'hui en danger.

Les difficultés à renouveler le bureau depuis le départ de sa présidente Nicole Trunde et la crise sanitaire ont contraint l'association à cesser ses activités. Les cours de guitare, de dessin, de yoga n'ont pas pu reprendre à la rentrée ni à la précédente. La fête de la musique qui réunissait les habitants de la commune et de plus loin, ainsi que le célèbre salon artistique qui attirait des centaines de personnes dans notre village n'ont plus lieu depuis deux ans. Sa fermeture serait évidemment une grande tristesse et une grande perte pour notre commune et ses habitants qui seraient obligés de se déplacer sur d'autres communes pour exercer une activité physique ou un loisir.

Rappelons que depuis 2006, l'association a aussi proposé aux cenvards des cours de tennis, de rol-

ler, de théâtre, de gymnastique, de danse ou encore de Zumba, pour petits et grands, et qu'elle s'occupe de la bibliothèque et des séances de cinéma. Elle s'est toujours adaptée du mieux qu'elle pouvait aux demandes et envies des cenvardes et cenvards. Elle a toujours eu à cœur de permettre aux habitants de pratiquer un loisir à proximité de chez eux et d'initier ou de conserver une ouverture culturelle, malgré notre éloignement géographique.

Une Assemblée Générale se tiendra prochainement pour statuer sur le sort de l'association. Les bonnes volontés qui souhaiteraient redynamiser notre commune et ramener ces activités sur Cenves sont évidemment les bienvenues.

Christine Doridon

COMITÉ DES FÊTES

L'ANNÉE 2021

2021 fut une année très difficile pour les activités du Comité des fêtes. En effet, comme tout le milieu associatif, il nous a été très difficile d'envisager et de mettre en œuvre nos activités habituelles, au gré de l'évolution de la situation sanitaire et son cortège de mesures plus ou moins contraignantes. Ce virus coriace a de nombreuses incidences négatives sur le vivre-ensemble et les actions collectives et citoyennes...

Ainsi, aucune activité n'a pu être conduite avant la rentrée de septembre. À ce moment-là, nous avons pu (re)mobiliser nos bénévoles et nous projeter pour décider d'organiser notre traditionnelle « Randonnée des 4 Montagnes ». Celle-ci a eu lieu, comme d'habitude, le 2^e dimanche d'octobre, soit le 10 octobre 2021. Nous avons adapté les ravitaillements, simplifié les inscriptions et les tarifs afin de fluidifier un maximum les circulations, notamment dans la salle des fêtes, le point de départ et de retour des randonneurs. La météo fut au rendez-vous et au total, ce sont presque 900 personnes qui ont pu parcourir nos sentiers, fraîchement balisés et entretenus par notre infatigable « commission chemins » !

Ce fut très gratifiant pour tous les bénévoles de voir à nouveau une foule heureuse et motivée, venue parfois de très loin, parcourir nos sentiers et profiter de nos points de vue magnifiques...

Nous remercions également le conseil municipal pour l'aide fournie, notamment avec la mobilisation du personnel municipal et l'intervention des Brigades Vertes sur les sentiers.

Le bilan très positif, financièrement et surtout humainement, nous a tous revigorés : l'animation du village et le partage de moments conviviaux sont l'essence même du Comité des fêtes !

LES MEMBRES DU BUREAU

Président : Franck BOYAT

Vice-président : Christian THÉVENET

Trésorière : Nathalie THÉVENET

Vice-trésorier : Gilles MAITRE

Secrétaire : Catherine RAYMOND

Secrétaire-adjoint : Rolland BOTTON

Notre association a ensuite coordonné les actions menées dans le cadre du Téléthon : la Cabriole (chorale de Cenves) a ainsi donné un concert le 5 décembre à la salle des fêtes, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à ce moment.

La Maison du fromage s'est également mobilisée pour cette cause en organisant une tombola : les gagnants ont pu se régaler avec les produits du terroir composant le panier gourmand... L'intégralité des bénéfices a ainsi été reversée au profit du Téléthon, soit la somme de 593,22 €.



ET EN 2022 ?

Encore une fois, la prudence est de mise pour envisager les activités à venir. Quoiqu'il en soit, notre Assemblée Générale se tiendra en début d'année, sans doute courant mars. Tout le monde est le bienvenu !

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe bénévole dynamique et festive, n'hésitez pas... Vous serez bien accueilli et pourrez contribuer à nos activités à la hauteur de vos disponibilités.

Pour les prévisions d'activités, nous espérons pouvoir partager un moment convivial avec tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour la randonnée, sans doute au mois de juin. Nous coorganiserons avec l'association AstroSaône la « Nuit des étoiles » au cœur de l'été et nous sommes toujours motivés pour accueillir la troupe de Théâtre de Davayé-Loisirs.

Quant à la Randonnée des 4 Montagnes, elle est d'ores et déjà programmée le dimanche 9 octobre 2022.

■ Pour le Comité des fêtes,
Franck BOYAT, président.

CHORALE

LA CABRIOLE



Depuis six ans, cette chorale vit une véritable aventure humaine.

La Cabriole, pourquoi ce nom étrange ?
Cenves, pays de la chèvre et des cabris... Il s'agit d'un petit clin d'œil à notre charmant village où il y a eu jusqu'à mille caprins !

La Cabriole est une chorale atypique qui a su réunir au fil des années une trentaine de chanteurs et musiciens venant de Cenves, mais aussi des communes environnantes comme Germolles, Saint-Point, Saint-Jacques-des-Arrêts, Cluny, Serrières, Solutré, Charnay, Crêches-sur-Saône..., offrant un répertoire très varié de chansons françaises d'hier et d'aujourd'hui revues à la façon « Olivier », des chansons en anglais, du Gospel...

Olivier Marcaud est un maître de cœur formidable qui emmène ses choristes dans des aventures pleines de découvertes où chacun d'entre eux peut se réjouir !

Convivialité, échanges, solidarité, tous ces mots ont un véritable sens pour les chanteurs !

La Cabriole a vocation à organiser des stages (sur le rythme, la respiration, le souffle...) à l'intention des choristes et de ses musiciens, stages animés par Olivier bien sûr. En 2020, les musiciens avaient suivi une formation. En 2021, ce fut le tour des choristes. Tout le monde a apprécié ses moments privilégiés.

La Cabriole se réunit deux lundis par mois de 19h à 21h, dans la salle des fêtes de Cenves. En principe, il n'y a pas de séances durant les périodes de vacances scolaires. Le calendrier des dates est donné en début de saison.

Merci à la municipalité pour le prêt des salles et aux secrétaires de mairie pour les photocopies des affiches.

LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Catherine RAYMOND

Trésorière : Andrée BONNETAIN

Secrétaire : Patricia BRIDAY



EN 2021

En 2021, la Cabriole a participé à plusieurs manifestations :

- 23 septembre : temps fort et émouvant à l'EH-PAD de Tramayas.
- 18 septembre : participation aux manifestations pour l'abolition de l'esclavage. Très beau concert à l'église de Saint-Point. La Cabriole s'est lancée dans le chant de Gospel.
- 4 décembre : rencontres des chorales au théâtre de Cluny.
- 5 décembre : concert au profit du Téléthon. Le public a été généreux puisque 593,22 € ont été reversés à l'association.



Concert à l'église de Cenves avec Valérie Patte et Maël Guézel

La Cabriole a organisé le 16 juillet 2021 un concert à l'église de Cenves où Valérie Patte, harpiste, et Maël Guézel, percussionniste, ont enchanté le public avec des musiques celtiques, classiques ou leurs compositions, faisant également découvrir des instruments peu connus comme le bodhran, les bols tibétains... Et pourquoi pas un autre concert en 2022 ?

EN 2022

Pour 2022, septième année d'existence, La Cabriole prévoit des animations : rien de défini dans ces conditions sanitaires bien incertaines, mais sûrement un concert à l'église de Cenves en début d'été, une participation à la Fête de la musique, et des concerts dans d'autres villages.

Pour connaître les dates des futures manifestations de La Cabriole, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie www.cenves.fr, la page Facebook de la commune de Cenves ou l'application Panneau Pocket.

La Cabriole est toujours à la recherche de nouveaux talents. Vous pouvez participer à quelques séances avant de vous inscrire pour rejoindre la chorale. Les séances se font dans la gaieté et la bonne humeur.

Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique, seulement d'aimer chanter ou jouer d'un instrument avec les autres. Chaque séance se conclut par un verre de l'amitié agrémenté de quelques mets salés et sucrés.



Concert à la salle des fêtes de Cenves pour le téléthon

- Catherine RAYMOND, Andrée BONNETAIN et Patricia BRIDAY

AMITIÉS D'AUTOMNE

**L'année 2021 se termine sur une bonne nouvelle :
« Nous avons enfin retrouvé les retraités ! »**



Il a fallu du temps pour redémarrer le club, comme pour toutes les activités d'ailleurs, mais nos rendez-vous sont de nouveau d'actualité ; alors, croisons les doigts pour que cela dure...

Le groupe de boulistes a repris les rendez-vous du mercredi au mois de juin, et malgré le mauvais temps de cet été, ils ont réussi le plus souvent à passer à travers les gouttes.

Le 15 septembre a eu lieu le concours de pétanque « Cenves – Jullié et Juliénas », qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020. Lieu du concours cette année : Cenves. Ce sont les joueurs de Juliénas qui ont remporté la coupe. La soirée s'est terminée comme il se doit par un mâchon à la salle des fêtes, distanciation sociale oblige.

Le club par lui-même n'a repris que le 1^{er} septembre, et en ce jour de reprise, nous n'allions pas oublier d'arroser un anniversaire en retard d'un an. En effet, René Juillard a eu 90 ans en 2020 ; mais pour cause de Covid, nous ne lui avons pas fêté. C'est chose faite avec gâteau et pétillant, comme il se doit.

Début octobre, nous avons également arrosé les 80 ans de Claude Devillard, et les 90 ans de Jacques Besson, dans les mêmes conditions évidemment. Il n'en est pas resté une miette !

On dit souvent que les retraités ne pensent qu'à manger, boire, aller au resto, mais pas que... car ils jouent aussi à la pétanque, aux cartes, au scrabble et savent profiter au maximum des moments conviviaux qui sont proposés. Ils sont aussi ouverts à toutes suggestions nouvelles.

Le temps passe, et c'est déjà l'heure de la bûche de

Noël que nous avons partagée le 15 décembre, pour clore cette année un peu bizarre, il faut bien l'avouer.

Nous pensons beaucoup à toutes celles et tous ceux du club qui nous ont quittés : Jeannette (2020) et Rémi Millard, puis Adèle Jambon.

Nous avons une pensée particulière pour Adèle qui avait encore un rôle très actif au sein du club et qui était toujours prête à rire, sans faire de bruit... et avec beaucoup d'humour. Elle nous manque beaucoup.

Le club « amitiés d'Automne » souhaite à toutes et à tous une bonne année 2022, en espérant qu'on verra l'élimination de la Covid, qui a endeuvillé bon nombre de familles et chamboulé complètement la vie de certains. Nous espérons retrouver bientôt une vie normale afin de pouvoir aller de l'avant, mais il nous faudra faire bien attention quelques mois encore.

La devise actuelle : « Nous l'aurons un jour, nous l'aurons ! »

■ Monique Chandavoine



PONEY CLUB DE CENVES



**Colette Marieaud : 3^e au championnat de France d'équitation de travail
1^{er} avec Tchoutcho sur le concours international de Paris !**



**Colette a repris l'élevage du poney club : quatre Lusitaniens, un Zanger-
sheide et deux origines constatés.
Nous comptons 7 naissances cette
année !**



**Notre formation professionnelle mise à l'honneur dans *Cheval magazine*!
Le poney club forme au métier d'animateur équestre.**



**Et pour clôturer l'année :
le père Noël au poney club !**

**Et toujours pleins d'activités Cours, balades, compétitions, jeux ,
séjours équitations dans notre gîte, accueil de scolaires , spectacles....**

Mireille Marieaud

UN CHIFFON À 2 MILLIARDS DE FRANCS

ÉCHEC DU VOL 36 D'ARIANE

23 février 1990 : nous roulons vers le ski en pleine nuit, bien contents de prendre de petites vacances. La radio ronronne, et tout à coup : « DESTRUCTION DE LA FUSÉE ARIANE À 101 SECONDES DE LA MISE À FEU... »

– QUOI ! Ce n'est pas possible !

J'avais quitté peu de temps auparavant la salle de suivi du lancement, tout semblait normal et permettait en tous cas aux spécialistes du 1^{er} étage, dont j'étais, de prendre un peu de repos.

Après confirmation téléphonique, décision est prise le lendemain de retourner à Vernon à la SEP (Société Européenne de Propulsion) qui fabrique les moteurs de la fusée.

Rapidement, grâce à la télémétrie, un premier constat est établi : fonctionnement normal des moteurs au décollage (temps H0).

6.2 secondes après H0, la poussée d'un des quatre moteurs se réduit : le lanceur va se mettre en travers et les forces aérodynamiques vont conduire à sa destruction, à une altitude de 10 km et à une distance de 7,5 km du pas de tir. Des débris seront retrouvés à environ 12 km, dans la mangrove.

Une commission d'enquête est créée et chaque soir une visioconférence résume l'avancement des travaux. La télémétrie montre que la diminution de poussée est due à un défaut d'alimentation en eau (ces gros moteurs VIKING utilisent non seulement du carburant et du comburant, mais aussi de l'eau pour refroidir le générateur de gaz qui alimente les turbopompes).

L'un des scénarios imaginés est l'obstruction de la tuyauterie de la responsabilité d'AEROSPATIALE amenant l'eau à la turbopompe, de la responsabilité de la SEP.

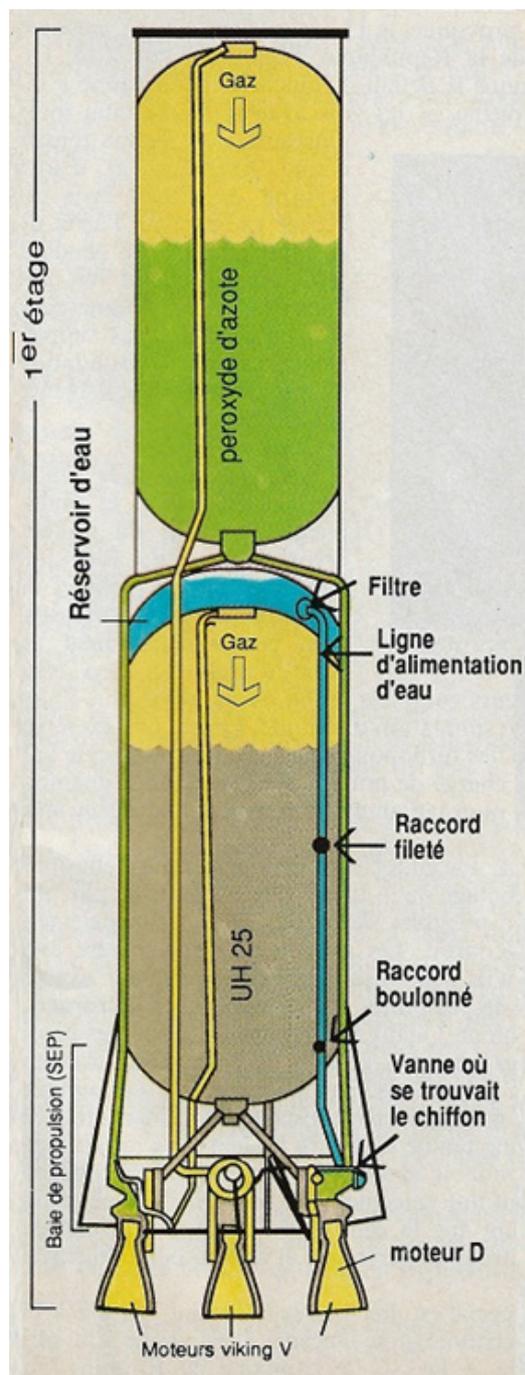
Il faudrait trouver des preuves ! Des plongeurs sont envoyés en Guyane pour repêcher les morceaux du lanceur. Chaque soir, Kourou nous tient en haleine.

Et enfin, la tuyauterie est retrouvée avec des pièces de la turbine.

Ce matériel précieux est acheminé sous bonne garde en métropole où il est expertisé au centre d'essai des propulseurs à SACLAY.

Sous le regard vigilant des chefs de la SEP, AEROSPATIALE et autres... OH !! Demi-surprise : un chiffon est découvert à l'entrée de la pompe à eau, à la sortie du tuyau d'arrivée. Un chiffon en tissu grossier torsadé avec un nœud en son milieu.

Demi-surprise, car c'était là une des causes potentielles envisagées dans les scénarios étudiés.



Mais d'où venait ce chiffon ?

Le chiffon a vraisemblablement été mis à l'entrée du tuyau pour le protéger de corps étrangers et tout simplement oublié là.

Il est probable que cette maladresse ait été commise au CSG (centre spatial guyanais).

La commission d'enquête a éliminé la thèse du sabotage, ajoutant qu'il existe de nombreuses autres façons plus efficaces et plus simples d'entraîner l'échec d'un tir.



Le chiffon

Les conséquences ?

Cette étourderie est à l'origine de la destruction de deux coûteux satellites japonais et de nombreuses recommandations anti-obstruction des matériels, mais cinq mois plus tard, les lancements reprenaient avec succès.

■ M. Sercy



LE RAID BLEU

Le Raid Bleu, le grand rassemblement de tous les passionnés de l'« off road » (motos, quads, SSV, 4x4, camions...) est passé sur notre commune le 31 octobre 2021.

Le Raid bleu, c'est un itinéraire de 800 km sur quatre jours avec la traversée de trois départements (Rhône, Loire et Saône-et-Loire) et 90 communes, avec une grande diversité de paysages, entre la plaine de la Saône, les vignes du Beaujolais, les immenses forêts du Haut Beaujolais, les chemins escarpés de la vallée de l'Azergues ou encore les chemins empierrés de la Loire.

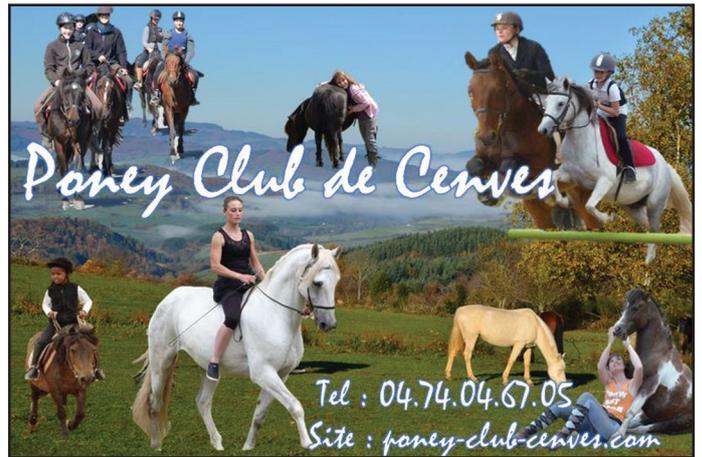


LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT



DESRAYAUD Pépinières et Paysages

625 route de Juliéna - 71680 VINZELLES
Tèl : 03 85 35 63 59 - Fax : 03 85 35 68 12
e-mail : contact@desrayaud-paysagistes.com
site : www.desrayaud-paysagistes.com



Tel : 04.74.04.67.05
Site : poney-club-cenves.com

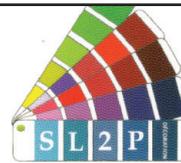


Frédéric DECHENAUD

Le bâtiment au naturel

- RÉNOVATION
- ISOLATION
- MENUISERIE
EXTÉRIEURE
- AMÉNAGEMENT
D'INTÉRIEUR

SARL SIMBA 69840 CENVES
06 23 88 63 03
contact.simba@orange.fr



PLATRERIE PEINTURE ISOLATION FAUX-PLAFOND

Zone Artisanale des Terreaux
71520 TRAMAYES

Tél. 09 67 36 83 78
Mail. sl2p@orange.fr

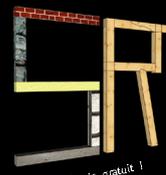


Rond-Point des deux roches
71960 PRISSE

03 85 23 91 91

contact@entreprisebouillard.fr
www.entreprisebouillard.fr

depuis 1976
Entreprise
BOUILLARD



SAS Sangouard Raspail

Maçonnerie générale
Charpente Couverture Zinguerie
Rénovation et Neuf



Devis gratuit !
Etude complète de chantier :
Conseil, conception de plans, suivis de chantier !

Coordonnées :
Christophe Sangouard : 06-61-16-74-33 Mail : sangouard.chris@orange.fr
Antoine Raspail : 06-13-87-52-01 Mail : antoine.raspail@gmail.com

Adresse Postale:
Le bourg, 69840 Cenves
Retrouvez nous sur Facebook !

Siret : 48461389800010

SARL COPERET FRERES

Charpente couverture
menuiserie ossature bois

124 rue de Bomal
69820 Fleurie
04 74 04 12 03
06 74 72 31 15

coperetfreres@orange.fr

SAS Benas Patrick 06 10 83 67 82

Entreprise Agrée
24h/24 7j/7

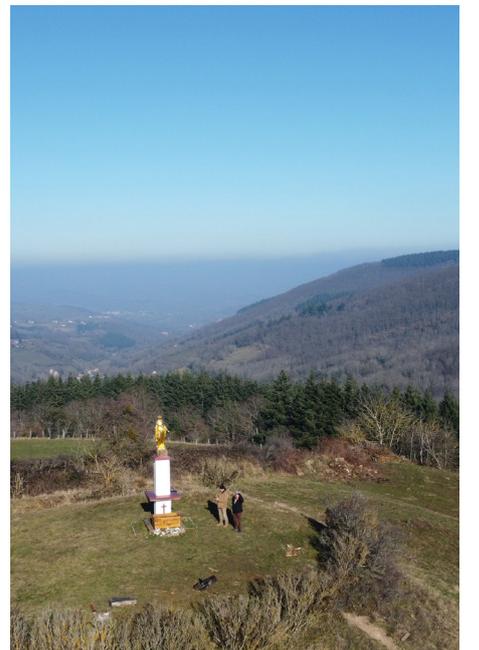


Vidange fosses sceptique (toutes eaux)
Débouchage toutes canalisations
Curage de réseaux
Vidange de micro station

71960
SERRIERES

QUELQUES HAMEAUX DE CENVES

VUS DU CIEL



INFOS - ANNONCES

SERVICE POSTAL

Des boîtes aux lettres de La Poste sont à votre disposition au Bourg (en face du Restaurant Dargaud Chez Josy et Georges), aux Jonnets, à Vieux-Château et à La Grange du Bois.

N'hésitez pas à les utiliser !



LIVRES EN LIBRE-SERVICE

Pour ceux qui aiment lire, bricoler, s'évader, découvrir ou tout simplement échanger, une boîte à livres est à votre disposition. Elle est située à côté de l'entrée de la bibliothèque.

Le principe est de venir piocher dans ces romans ou ces revues et d'en apporter d'autres. On compte sur vous pour la faire vivre !

RESTEZ CONNECTÉS !

Abonnez-vous à la Lettre d'info de Cenves et recevez chaque mois les infos sur

- La vie culturelle
- La vie associative
- La vie municipale
- L'actualité de Cenves et sa région

Comment faire ?

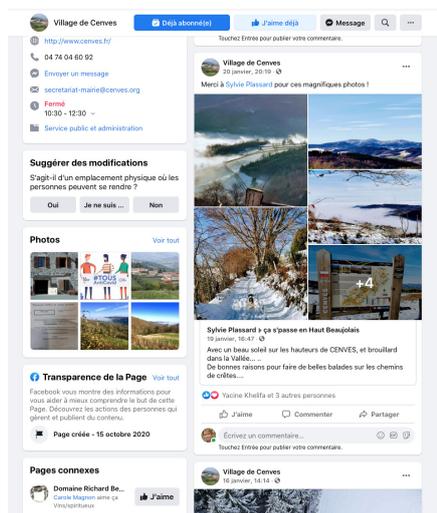
- Directement sur le site de Cenves : <https://cenves.fr>
- Ou via le lien suivant : <https://cenves.fr/lettre-de-cenves>

L'application Panneau Pocket



Avec l'application Panneau Pocket, la mairie vous informe et vous alerte.

Vous y trouverez toute l'actualité de la commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore, dans votre poche, où que vous soyez.



DU NOUVEAU POUR NOS DÉCHETS

ENFIN TOUS LES EMBALLAGES RÉUNIS DANS LE JAUNE !



À partir du 1^{er} février 2022, les consignes de tri évoluent ! Place à la simplicité du geste, désormais tous les emballages vont dans le bac jaune. Que ce soient les emballages en plastique, en cartonnette ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium, etc.), il n'y a pas d'exception. Si c'est un emballage (hors verre), je jette dans le bac jaune.

En revanche, les objets en plastique vont dans la poubelle grise... ou à la déchèterie selon leur taille ! De même, les cartons marrons qui sont jetés dans le bac jaune gênent les centres de tri. Il faut donc les emmener à la déchèterie.

Finies les confusions, cette simplification des consignes va permettre une réduction des ordures ménagères.

Chacun de nous a un rôle à jouer, cela permet de préserver les ressources naturelles, faire des économies d'énergie, éviter des émissions de CO₂... Que du positif !

Petit rappel : on n'imbrique pas les emballages lorsqu'on les trie, on les vide et on les jette en vrac !

À partir du
1^{er} FÉVRIER 2022

Horaires déchèteries		Belleville-en-Beaujolais	Juliénas	Saint-Didier-sur-Beaujeu	Villié-Morgon	Monsols
Lundi		■	■	■		
Mardi					■	■
Mercredi		■	■	■		■
Jedi		■			■	■
Vendredi		■		■		
Samedi		■	■	■	■	■

■ 8h - 12h ■ 13h30 - 18h30 *

* Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre. En hiver, fermeture des sites à 17h30. Attention, en cas de forte affluence, le gardien refusera toute entrée 15 min avant l'heure de fermeture.



ATTENTION, VEILLES À BIEN RETIRER VOS PILES DES D3E* AVANT DE LES JETER !

(*Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Le 11 septembre 2021, un incendie a touché un bâtiment du quai de transfert de Quincieux. La source provient en partie d'une pile qui n'aurait pas dû se trouver dans les encombrants.

C'est pour éviter ce genre d'incidents qu'il est plus que nécessaire d'être prudents lorsque l'on jette nos déchets électroniques et de bien enlever les piles.

PENSEZ AUX BORNES ADAPTÉES !



LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT


l'Assiette est dans le Pré

BOUCHERIE | CHARCUTERIE | TRAITEUR

TRAMAYES - DOMPIERRE LES ORMES
PARAY LE MONIAL - GUEUGNON
SAINT ETIENNE



www.lassietteestdanslepre.com

AXGROUP est créateur de solutions globales pour toutes les entreprises :

- / Systèmes d'impression
- / Gestion documentaire
- / Informatique & sécurité
- / Téléphonie
- / Fournitures de bureau

contact@axgroup.fr
03 85 20 55 00

xerox

Concessionnaire Agréé

AXGROUP

 **SAS BONHOMME**


Electricité Générale et Industrielle

Zone Artisanale Les Terreaux 71520 TRAMAYES

Contact.bonhomme@sas-bonhomme.fr

Tel : 03 85 50 53 76 / Port : 06 10 46 28 82

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

CHAUFFAGE - VENTILATION
MAISON CONNECTÉE



71960 PIERRECLOS

03 85 35 72 91

www.mansiatelec.com

DELORME CONSTRUCTION BOIS

CHARPENTE TRADITIONNELLE

Couverture - Zinguerie

SCIERIE MOBILE



Vente de Bois au détail

06.86.12.16.35 CENVES


LA LUCIOLE
POTERIE/LUMINAIRES D'ART

71960 Pierreclos

06 72 56 73 34

www.poterie-la-luciole.odexpo.com

SUPER 
Prissé

L'excellence de nos terroirs
pour vous



www.superu-prisse.com

Tom Flower's

Fleuriste - Créateur

Ouvert 7j/7

03.85.39.32.20

Carrefour de l'Europe
71000 MÂCON



LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT

LE DIROSE
Restaurant
Roselyne et Didier

03 85 35 71 49
ledirose@orange.fr
www.ledirose.wix.com

Fermé le lundi

71960 SERRIÈRES



GUERIN PRIMEURS

14 PLACE DU CHAMP DE FOIRE
71520 TRAMAYES

03 85 50 51 45

GUERIN FRÉDÉRIC
FRUITS ET LEGUMES



CHARPENTE • OSSATURE BOIS
COUVERTURE • ZINGUERIE
ESCALIER • MENUISERIE
ISOLATION SUR TOITURE

S.A.R.L.
MERLE
sarljacquesmerle@orange.fr



CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

 **SARL TOUTANT**
Père et Fils

SCIERIE

Vente de bois au détail
Bardage traité autoclave - sciage à façon

1000 Route du Prost - 71520 Saint-Point
Tél. 03 85 50 56 96

**Pompes Funèbres
DUPASQUIER**

04 74 04 82 46

20 bis Grand Rue 71520 Tramayas
www.pompes-funebres-dupasquier.fr

- ✦ Organisation complète de funérailles
- ✦ Accès toutes chambres funéraires :
Tramayas, Matour...
- ✦ Contrats obsèques

24h/24



LA FONTAINE
Arts & Vins

GÎTES
BOUTIQUE
CAVEAU

artisanat,
expositions,
épicerie fine, bar à
vins, concerts,
animations...

JULLIÉ
www.la-fontaine-arts-et-vins.fr
Tel 06 75 87 62 16



 **Groupama**
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Thomas DONZE
Chargé de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 34 29
tdonze@groupama-ra.com

Grande Rue 71520 TRAMAYES



**CAISSE LOCALE
DES VALLEES
DE LA GROSNE**


CENTRE - EST



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 21 mars 2017, la délivrance de la CNI ne se fait plus à la mairie de Cenves. Vous devez vous rendre dans les mairies de Belleville, Crèches ou Mâcon.

(Téléphoner et prendre rendez-vous au préalable ou <https://ants.gouv.fr>)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les CNI délivrées aux personnes MAJEURES ont une durée de validité de 15 ans.

La CNI des personnes MINEURES con-sERVE une durée de validité de 10 ans.

Elle est gratuite si c'est une 1^{re} CNI ou un renouvellement avec production de l'ancienne.

Renouvellement de CNI sans production de l'ancienne : 25 €.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Une pièce d'identité : carte d'identité cartonnée, passeport, permis de conduire, etc.
- Un justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois ou livret de famille des parents du demandeur.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur (ou de son conjoint).
- Une photo d'identité homologuée.
- Le cas échéant, un certificat de perte ou de vol (si le demandeur ne peut produire son ancienne carte d'identité).

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

(Validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs)

Les passeports ne se font pas à la mairie de Cenves. Vous avez la possibilité de vous adresser aux mairies de Belleville 04 74 06 11 11, Crèches 03 85 36 57 90 ou Mâcon 03 85 39 71 00

(Téléphoner et prendre rendez-vous au préalable. Vous pouvez aussi faire une pré-demande en ligne via le site : <https://ants.gouv.fr>).

Possibilité de prendre RDV en ligne sur le site de la mairie de Crèches-sur-Saône.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- 86 € en timbres fiscaux pour un adulte, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur de plus de 15 ans
Timbres dématérialisés sur <http://timbres.impots.gouv.fr>.
- Un document officiel avec photographie : passeport à renouveler valide ou périmé depuis moins de 2 ans (s'il est périmé depuis plus de 2 ans, vous devez présenter un acte de naissance de moins de 3 mois), CNI en cours de validité, permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire, permis de chasser, etc.
- Pour une première demande, en cas de perte ou de vol, ou si vous possédez encore une CNI ou passeport non sécurisés : une copie intégrale de l'acte de naissance récent à demander à la mairie du lieu de naissance ou, pour les personnes nées à l'étranger, au service central de l'état civil à Nantes.
- Un justificatif de nationalité française si la nationalité ne se déduit pas de la lecture de la copie intégrale de l'acte de naissance.
- Un justificatif de domicile (original) de moins de 1 an au nom du demandeur (ou de son conjoint).
- Une photographie d'identité récente, répondant aux normes internationales de moins de 6 mois.
- Le cas échéant, un certificat de perte ou de vol si le demandeur ne peut pas produire son ancien passeport.

DÉCLARATION DE PERTE

La déclaration de perte de documents d'identité (carte d'identité et passeport) est à effectuer en mairie.

La gendarmerie reste compétente pour les déclarations de vol.

PERMANENCES SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi 10h00 - 12h00
Jeudi 10h30 - 12h30
Samedi 9h30 - 12h00

NUMÉROS UTILES

GÎTES / MAIRIE

Mairie 04 74 04 60 92
Mairie Fax 04 74 04 61 61
secretariat-mairie@cenves.org

Service gîtes 04 74 04 67 15
(Le matin uniquement)
gitesdesejour@cenves.org
www.cenves.org

ÉQUIPE MUNICIPALE

M. Pellé-Boudon (Maire) 06 21 96 60 21
M. Larochette Gérard (1^{er} adjoint) 06 11 35 59 64
Mme Raymond Catherine (2^e adjoint) .. 06 48 78 78 15
M. Denuelle Frédéric (3^e adjoint) 06 76 41 81 49

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Elle concerne :

- Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans dans l'année, ainsi que ceux qui auront 18 ans au cours des mois de janvier et février de l'année qui suit.
- Les personnes nouvellement arrivées dans la commune.
- Les personnes qui ne sont pas encore inscrites.
- Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne, qui peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires de leur domicile pour les élections européennes et municipales.

RECENSEMENT MILITAIRE

Doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie du domicile :

- Les Français, garçons et filles, âgés de 16 ans et ce, dans le mois de leur anniversaire
- Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans

Les pièces à fournir : le livret de famille, la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

ÉCOLES

École de Cenves 04 74 04 61 06
Cantine de Cenves 04 74 04 60 92
École de Serrières 03 85 35 78 97
Cantine de Serrières 03 85 35 78 97
Garderie périscolaire 03 85 35 78 97

SERVICES

ADMR Monsols 04 74 04 71 96
Assistante sociale
Maison du Rhône 04 74 04 70 45
Assistante sociale MSA 04 74 04 72 85

URGENCES

Gendarmerie 17
Pompiers 18
SAMU / SMUR 15

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Les mineurs non accompagnés d'un adulte titulaire de l'autorité parentale devront être munis :

- d'une pièce d'identité valable
- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale (Valable 1 an - à télécharger sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359)
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

PERMIS DE CONDUIRE

Depuis 2015, les permis de conduire cartonné sont progressivement remplacés par les nouveaux permis de conduire, plastifié, de la même taille d'une carte de crédit.

Votre ancien permis reste valable jusqu'au 19 janvier 2033.

NAISSANCES 2021



Éloïse CHEVALIER
née le 16 janvier 2021
Hameau Les Réserves



Logan ANDREU
né le 26 avril 2021
Hameau Les Guérins



Yohann Claude Auguste
Eugène PREVOT
né le 27 juin 2021
Hameau Les Chapuis



Luc Benoît Kevin POIDEVIN
né le 7 août 2021
Le Bourg



Maxime PEYRONNET
né le 12 août 2021
Hameau Vers-le-Bois



Marie Claire Anne
ROUDERGUES
née le 8 novembre 2021
Hameau Les Montgerauds



Tom GODARD
né le 1^{er} décembre 2021
Hameau Le Burnaizé



Céleste DAILLY
née le 2 décembre 2021
Hameau Le Rousset

MARIAGES 2021



Laurie BOUVIER & Vincent Pierre Albert DULAC
le 8 mai 2021



Johana Louise JOUNIER & Thomas RAYMOND
le 22 mai 2021



Isabelle France AUGOYARD & Julien MONDANGE
le 18 juillet 2021